

## 8. *Table des annexes*

Annexe 1 : Quelques chiffres sur les livres illustrés à la Réserve à partir du registre des entrées : p. 1-2

Annexe 2 : Bibliographie de François Da Ros : p. 3-21

Annexe 3 : Décret du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal : p. 22-23

Annexe 4 : Déclaration de dépôt légal : p. 24

Annexe 5 : Quelques exemples étrangers : p. 25-33

National Library of Australia : p. 25

Bibliothèque publique et universitaire de Genève : p. 26-27

Bibliothèque nationale du Québec : p. 28-29

Bibliothèque nationale du Canada : p. 30-33.

Annexe 1 : Quelques chiffres...sur les livres illustrés à la Réserve à partir du registre des entrées de la Réserve<sup>1</sup>.

Année	Acquisitions	Dépôt légal	Dons
1971	7	77	6
1972	10	94	4
1973	7	58	7
1974	8	92	18
1975	9	117	3
1976	14	105	14
1977	15	129	88
1978	12	82	46
1979	35	165	52
1980	11	106	86
1981	21	67	29
1982	27	54	22
1983	25	121	146
1984	14	93	12
1985	38	163	28
1986	43	76	12
1987	18	119	8
1988	22	44	17
1989	10	130	9
1990	31	73	9
1991	20	150	12
1992	19	93	11
1993	23	129	4
1994	33	83	1
1995	29	85	26

---

<sup>1</sup> Nous avons regroupé dans les dons les transferts de livres d'artistes du fonds général des imprimés vers la Réserve, les donations et les échanges internationaux.

1996	60	110	37
1997	25	69	41
1998	11	72	20
1999	27	117	83

Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ILLUSTRES COMPOSES A LA MAIN ET  
IMPRIMES PAR FRANCOIS DA ROS<sup>1</sup>

1984

1

Arrabal, Fernando

*La Puce*/Fernando Arrabal ; [gravure de] Julius Baltazar.- [Vitry] : [J.Baltazar], 1984 (Nancy : Impr. L. Moreau).- [3] p. ; 16 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 99 ex., dont 25 sur vélin d'Auvergne.- (En feuilles)

DL. Ex nominatif pour la B.N., sur papier du moulin de Pombié. Rés. p-Ye-2598

2 \*<sup>2</sup>

Bonnefoy, Yves

*Un fragment de statue dans l'herbe d'un enclos encore désert*/Yves Bonnefoy ; [3 gravures d'] Anroni Tàpies.- Paris : Edition F.B. [François Bénichou], 1984.- 69 cm.

Tiré à 75 ex. numérotés sur Arches + 10 E. A. + 15 H.C.- (En feuilles, sous étui).

Notice trouvée dans Tàpies und die Bücher, cat. d'expo., Barcelone, 1991.

3

Butor, Michel

*Victor Hugo écartelé*/Michel Butor ; [5 gravures de] Baltazar.- Nice : J. Matarasso, 1984 (Lyon : Impr. A. Piroir). - [12] f.- [5] f. de pl. ; 19 x 28 cm. (Editor)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 90 ex., dont 15 h.c.- (En feuilles)

DL. Ex. h. c. n° I. Rés. m-Ye-935

4

Landès, Christine

*La Nuit de septembre*/Christine Landès.- [Bourg-la-Reine] : [C. Landès], 1984 (Paris : chez F. de Delmas).- [10] f.-[14] f. de pl. ; 25 cm. (Garamont)

Signature de l'auteur.- Tiré à 15 ex.- (Dépl.)

DL. Ex. n°3. Rés p-Ye-2583

5

Lecuire, Pierre

*Déserts*/Pierre Lecuire ; [5 pointes-sèches par] Brigitte Simon.- [Paris] : [P. Lecuire], 1984 (Paris : Impr. G. Leblanc).- [8] p.- [4] f. de pl. ; 12 x 20 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 62 ex., dont 21 sur chine Ma Zhi avec suite signée des 5 gravures et de 7 gravures supplémentaires.- (En feuilles dans une boîte)

DL. Ex. n° 0, avec la suite de 12 pointes sèches signées. Rés p-Ye-2568

6

Marester, Guy

*Tête d'homme*/Guy Marester ; [3 gravures de Julius] Baltazar.- Nice : J. Matarasso, 1984 (Nancy : Impr. L. Moreau).- [8] f. : ill. ; 8 x 8 cm. (Antique litho)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 50 ex., dont 20 sur japon. (En feuilles)

DL. Ex. n° 50, sur auvergne. Nains-621

7

Marester, Guy

*Ulysse*/Guy Marester ; [4 gravures de Julius] Baltazar.- Nice : J. Matarasso, 1984 (Nancy : Impr. L. Moreau).- [8] f. : ill. ; 8 x 12 cm.

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 50 ex., dont 6 sur japon.- (En feuilles)

DL. Ex. nominatif pour la B.N, sur auvergne. Res p-Ye-2597

<sup>1</sup> Abréviations : p. : page ; ff. : feuillet ; ex. : exemplaire ; H.C. : hors commerce ; E.A. : épreuve d'artiste ; pl. : planche ; impr. : imprimerie ; dépl. : dépliant.

<sup>2</sup> Les notices comportant un astérisque renvoient aux livres qui ne sont pas conservés à la Réserve des livres rares.

8 \*

Ronsard

*Saisons*/poèmes de Ronsard et de Charles Cros ; [5 compositions en noir et blanc et 6 lithographies en couleurs de] Bernard Cathelin.- Paris : Editions La Collection française, 1984.- [24] p. : ill. ; 47 cm. (Garamont)

Signature de l'artiste.- Tiré à 206 ex. : 6 ex. de tête marqués de A à F + 175 ex. sur vélin d'Arches numérotés de 1/175 à 175/175 + 25 ex. sur papier japon Hodomura numérotés de I/XXV à XXV/XXV. En outre, quelques ex. hors commerce réservés à l'artiste et aux collaborateurs.- (En feuilles, sous étui).

Ex. E.A.

1985

9

Adamov, Arthur

*L'Autre : notes*/Arthur Adamov ; [4 gravures sur bois de] Nicolas Fédorenko.- [Asnières] : M. Nitabah, 1985 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [19] f.-[10] p. : ill. ; 13 x 24 cm. (Baskerville)

Tiré à 31 ex. numérotés sur chiffon du moulin de Larroque, les cinq premiers avec deux dessins originaux.- (En feuilles, sous étui).

DL. Ex. n°2, avec les deux dessins originaux signés. Rés p-R-1019

10 \*

Arrabal, Fernando

*Le voyage est le feu*/Arrabal ; [gravure de Dorny].- Nice : Jacques Matarasso, 1985 (Taille-douce : Mario Boni ).- [8] f. : ill. ; 17 cm. (Europe)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 60 ex. numérotés de 1 à 60, les 12 premiers comportant une suite sur Moulin de Pombié. En outre, il a été tiré 6 ex. nominatifs.- (En feuilles).

Ex. de collaborateur.

11

Arrabal, Fernando

*L'Amour enseveli*/Fernando Arrabal ; [2 gravures de] Baltazar.- Nice : J. Matarasso, 1985 (Lyon : Impr. A. Piroir).- [4] p.-[1] f. de pl. en coul. ; 13 cm.

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 65 ex., dont 10 avec suite sur parchemin.- (Dépl.)

DL. Ex. n° 53. Rés p-Ye-2628.

12

Baltazar, Julius

*A l'infini le sable*/Julius Baltazar ; [2 ardoises gravées par] Raoul Ubac.- [Paris] : Maeght, 1985 ( Paris : Impr. A. Delfieu).- 13 f.- [2] f. de pl. ; 25 cm. (Inkunabula)

Tiré à 85 ex. + quelques ex. nominatifs signés par l'auteur et portant le cachet de la signature de l'artiste, sur japon Sekisbu.- (En feuilles)

DL. Ex. nominatif pour la B.N. Rés. p-Ye-2756.

13

Dalmas, Françoise de

*Ballades et traverses*/Françoise de Dalmas ; huit gravures originales de l'auteur.- [Paris] : [F. de Dalmas], 1985 (Paris : Impr. F. de Dalmas).- 43 p. : ill. ; 32 cm. (Bodoni)

Signature de l'auteur.- Tiré à 55 ex.- (En feuilles)

DL. Ex. h.c. sur moulin de Pombié. Rés. g-Ye-756.

14 \*

Héraclite

*La première métamorphose du feu s'achève*/[11 fragments de] Héraclite ; [trois lithographies de] Hans Hartung.- [Paris] : F.B. [François Bénichou].- [8] f. dont [3] f. de pl. ; 58 cm (Univers)

Tiré à 90 ex. numérotés sur Arches + 15 ex. numérotés de I à XV.- (En feuilles)

Ex. de collaborateur.

15

Ibsen, Henrik

*Peer Gynt*/Henrik Ibsen ; 30 original-lithografier aus Frans Widerberg.- Paris : E. Weiss, 1985 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- 72 p.- [10] f. de pl. en coul. : ill. ; 73 cm. (Garamont)

Réunit la reproduction en fac-similé de l'édition de 1867, la recomposition de 10 extraits de la pièce et le fac-similé d'un texte manuscrit de l'auteur traitant de la mise en scène.- Pl. en coul. justifiées et signées par l'artiste.- Tiré à 203 ex. sur vélin d'Arches, dont 1 sur parchemin et 10 sur auvergne.- (En feuilles, sous chemise et boîte)

DL. Ex. nominatif pour la BN, sur vélin d'Arches. Rés. Atlas-YI-1.

16

Kafka, Franz

*Le Terrier/Kafka* ; une lecture [en 9 pointes-sèches par] Dado ; dans la trad. de Alexandre Vialatte ; éclaircissements et éclairages de Philippe Audoin ; note de Max Brod.- Paris : Criap'e, 1985 (Paris : Impr. Lacourière-Frélaud).- 54 p. : ill. ; 34 cm. (Bodoni)

Les Soleils noirs ; 2.- Tiré à 200 ex. sur vélin d'Arches.- (En feuilles)

DL. Ex. n° XIII, un des 25 h.c. Rés. g-Y2-583 (2)

17 \*

Lecuire, Pierre

*Le collier*/Pierre Lecuire ; [pointe-sèche de] Mila Gagarine.- Paris : [chez l'auteur], 1985.- [6] f. ; 25 cm. (Garamont)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Ex. unique imprimé pour Astrid Ivask sur papier de chine.- (En feuilles)

Ex. BAT

18 \*

Orly, Didier Hubert

*Où les figures montent de l'estuaire/* Poème de Didier Hubert Orly ; [2 gravures de ] Turmel.- [Paris] : [Didier Hubert Orly ; Turmel], 1985 (Colmar : chez Rémi Bucciali, taille-doucier).- 2 dépliants de [10] f. ; 18 cm. (Garamont)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 60 ex. numérotés de 1 à 60 sur grand vélin de Rives, dont 16 ex. de tête, numérotés de 1 à 16, contenant les deux cuivres, fragmentés en 14 parties, après tirage + 6 ex. H.C., numérotés de H.C. 1 à 6, réservés aux collaborateurs.- (En feuilles, sous étui)

Ex. HC 2.

19 \*

Roulland, Jacky

*Dans la nuit survenue*/Jacky Roulland ; [dessin de] Florent Chopin.- Caen : Oiaron, 1985.- [8] f. ; 29 cm. (Europe)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 45 ex. sur grand vélin d'Arches : 26 ex. numérotés de 1 à 26 + 2 ex. numérotés 27 + 17 ex. numérotés de 28 à 44.- (En feuilles, sous coffret).

Ex. n°26.

20 \*

Scheler, Lucien

*Le Voyant*, à Raoul Ubac/Lucien Scheler ; [gravure de] Julius Baltazar.- [Nice] : Jacques Matarasso, 1985 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [4] f. ; 14 cm. (Bodoni)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 44 ex. dont 3 sur japon impérial et 4 sur japon nacré numérotés de 1 à 7, comportant une épreuve de la gravure sur japon impérial ; 37 autres ex. tirés sur Richard-de-Bas, numérotés de 8 à 44.- (En feuilles).

Ex. H.C. 1 / 2.

1986

21

Bernanos, Michel

*Chapelles*/Michel Bernanos ; huit aquarelles originales de Erwin Heyn.- [Troyes] : Cahiers bleus, 1986 (Colmar : Impr. R. Bucciali).- [39] p. - [8] f. de pl. en noir ; 47 cm. (Bodoni)

Pl. signées et justifiées par l'artiste. - Tiré à 76 ex.- (En feuilles)

DL. Ex. h.c. X, nominatif pour la BN, l'un des 16 h.c. Rés. Atlas-Ye-133.

22 \*

Butor, Michel

*Bouquet d'impression*/Michel Butor ; [7 gravures sur bois en couleurs de ]Seund Ja Rhee.- Nice : Jacques Matarasso, 1986 (Tourrettes-sur-Loup : Impr. Seund Ja Rhee).- [27]f. dont [7] f. de pl. ; 19 cm. (Inkunabula)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 15 ex. sur papier de Corée, dont les 10 premiers comportent une double suite signée (une en triptyque sur papier de Corée et une sur divers papiers colorés) + 60 ex. sur vélin de Rives + 6 ex. H.C. de collaborateurs, tous numérotés et signés par les auteurs.- (En feuilles).  
Ex. H.C. 4.

23 \*

Heck, Christian

*Luis Caballero. Douze eaux-fortes*/texte de Christian Heck ; [12 gravures à l'eau-forte de] Luis Caballero.- Colmar : Galerie Jade éditeur, 1986 (Colmar : Impr. Rémy Bucciali).- [2]p.-[12]f. de pl. ; 33 cm. (Garamont)  
Signature de l'artiste.- Tiré à 3 ex. numérotés de 1 à 3 sur chanvre nacré du Moulin du Verger, accompagnés chacun d'une suite des gravures sur chine appliqué et d'un dessin original à la plume + 12 ex. numérotés de 4 à 15 sur chancre nacré du Moulin du Verger, accompagnés chacun d'une suite des gravures sur chine appliqué et de l'un des douze cuivres rayés après tirage + 15 ex. numérotés de 16 à 30 sur grand vélin d'Arches, accompagnés chacun d'une suite des gravures sur chanvre nacré du Moulin du Verger + 45 ex. numérotés de 31 à 75 sur grand vélin d'Arches. \*En outre, il a été tiré 6 ex. hors commerce sur chine appliqué, réservés aux collaborateurs et marqués H.C.I à H.C.VI.- (En feuilles, sous chemise).  
Ex. H.C. VI.

24

Ibsen, Henrik

*Brand*/Henrik Ibsen ; 30 original-litografier aus Jens Johannessen.- Paris : E. Weiss, 1986 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- 101-[10] p.-[15] f. de pl. en coul. : ill. ; 73 cm. (Cochin)  
Réunit la reproduction en fac-similé de l'édition de 1866, la recomposition de 15 extraits de la pièce et le fac-similé de 2 lettres d'Ibsen avec leur transcription.- Pl. hors-texte justifiées et signées par l'artiste.- Tiré à 204 ex., dont un sur parchemin et 10 sur auvergne.- (En feuilles, sous chemise et boîte).  
DL. Ex. nominatif pour la BN, sur vélin d'Arches. Rés. Atlas-YI-2.

25

Lecuire, Pierre

*Bestiaire*/Pierre Lecuire ; [35 gravures sur cuivre par] Pierre Tal-Coat.- [Paris] : P. Lecuire, 1986 (Saint-Prex : Impr. Atelier de taille-douce).- [81]-[4] p.-[15] f. de pl. ; 33 cm. (Garamont)  
Signature de l'auteur et griffe du peintre.- Tiré à 72 ex., dont 15 avec suite sur chine des 50 gravures. (En feuilles, dans une boîte)  
DL. Ex. n° 0, avec suite des 15 gravures supplémentaires tirées sur papier du moulin de Pombié. Prospectus joint.  
Rés. g-Ye-761.

26

Macé, Gérard

*Pierrot valet de la mort*/Gérard Macé ; [3 lithographies de ] Jean Clareboudt.- [Asnières] : M. Nitabah, 1986 (Paris : Impr. F. Bordas).- 12-[6] p. : ill. ; 33cm. (Bodoni)  
40 ex. sur chiffon du moulin de Larroque, les 8 premiers avec un dessin original de l'artiste.- (En feuilles, dans une boîte ajourée)  
DL. Ex. n° 1. Rés. g-Y2-594.

27 \*

Marester, Guy

*Voir vrai*/Guy Marester ; [4 gravures de] Jean Miotte et Julius Baltazar.- Paris : Editions A. Biren, 1986 (Lyon : Alain Piroir).- [12] f. ; 16 x 16 cm. (Inkunabula)  
Signature de l'auteur et des artistes.- Tiré à 65 ex. sur japon Sekushi : 60 ex. numérotés de 1 à 60 +\*5 ex. de compagnons numérotés de I à V.- (En feuilles).  
Ex. n°IV.

28 \*

Michaux, Henri

*En Occident Le jardin d'une femme indienne*/Henri Michaux ; [encre de ]Zao Woo Ki.- Paris : L'Ire des vents, 1986.- [16]p. ; 17 x 23 cm. (Garamont)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 25 ex. sur vélin du moulin de Pombié : 6 ex. nominatifs numérotés de I à VI + 15 ex. numérotés de 1 à 15 + 4 ex. H.C. numérotés de H.C. 1 à 4.- (En feuilles).

Ex. H.C. 2.

29

Quignard, Pascal

*Ethelrude et Wolfram*/Pascal Quignard ; [8] aquatintes originales de Maria Sepiol.- [Paris] : C. Blaizot, 1986 (Paris : Impr. M. Sépiol).- [19] p.- [8] f. de pl. en noir et en couleur ; 26 cm. (Garamont)

Tiré à 135 ex. sur pur fil Johannot.- (En feuilles).

DL. Ex. nominatif pour le dépôt légal. Rés. m-Y2-1106.

30

Sardet, Daniel

*Les Beautés de la naine*/Daniel Sardet ; [4 gravures à l'eau-forte de] Scanreigh.- [Strasbourg] : Baby Lone ; [Paris] : R. Tazé, 1986 (Paris : Impr. R. Tazé).- [23] p. : ill. ; 34 cm. (Cochin, Garamont)

L'île sonnante ; 4.- Cartonnage d'éditeur de René Noël, d'après la maquette de Daniel Sardet.- Signatures de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 126 ex.- (Sous cartonnage)

DL. Ex. marqué Y, l'un des 26 h.c. Rés. g-Ye-766.

31 \*

Scheler, Lucien

*Lumière noire*/5 poèmes de Lucien Scheler ; [10 gravures à l'eau-forte rehaussées de crayon Arlequin de] Julius Baltazar.- Paris : Claude Blaizot, 1986 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [28]f. ; 26 cm. (Bodoni)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 80 ex. sur papier chiffon du Moulin de Pombié : 75 ex. numérotés de I à 75 dont les 18 premiers comportent une suite des gravures sur japon nacré rehaussées de crayon Arlequin ainsi qu'un lavis original du peintre avec un texte calligraphié par l'auteur + 5 ex. dits de compagnons numérotés de I à V.- (En feuilles).

Ex. n° III.

32 \*

White, Kenneth

*Cérémonie d'hiver*/ Kenneth White ; [3 gravures de Julius] Baltazar.- Paris : Nicaise, 1986 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- 12 p., paginées de 5 à 9 ; 13 x 20 cm. (Cochin)

E.O. traduite de l'anglais par Marie-Claude White.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 65 ex. numérotés de 1 à 65 sur papier à la main du Bhutan, dont 5 réservés aux collaborateurs.- (En feuilles).

Ex. n°48.

1987

33 \*

Blanchard, Maurice

*Rivières*/Maurice Blanchard ; [11 gravures de ] Francis Mockel.- [Paris] : F. Mockel ; atelier René Tazé, 1987 (Paris : Impr. René Tazé).- [36] p. ; 20 x 25 cm. (Cochin)

Signature de l'artiste.- Tiré à 75 ex. numérotés de 1 à 75 + 20 ex. H.C. numérotés de I à XX.- (En feuilles).

Ex. n°I.

34

Céline, Louis-Ferdinand

*Une Version initiale du premier chapitre de Voyage au bout de la nuit : accompagnée du texte de l'édition originale (1932)*/Louis-Ferdinand Céline ; Thomas Gosebruch, douze gravures [sur cuivre].- [Paris] : Balbec, 1987 (Paris : Impr. Lacourrière et Frélaud).- 36-[7] p. : ill. ; 27 cm. (Cochin, Antique Litho)

Texte, jusqu'alors inédit, de la mise au net originale, dactylographiée et avant corrections de l'auteur.- Signature de l'artiste.- Tiré à 105 ex. sur vélin de Rives, dont 9 ex. de tête, 11 e.a. et 15 h.c.- (En feuilles, dans une boîte)

DL. H.C. X. Rés. m-Y2-1122.

35

Guglielmi, Joseph



*Faux titre/Guglielmi* ; [22 frottis de plombs et frontispice gravé par] Groborne.- Genève : J.T. Quentin, 1987 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 49-[6] p. : ill. ; 15 cm. (Cochin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 90 ex. + XVI ex. h.c. sur papier chiffon du moulin de Pombié.- (En feuilles sous étui)  
DL. Ex. h.c. n° VI, un des 11 ex. h. c. comportant une épreuve des huit cuivres refusés. Rés. p-Ye-2767.

36

Guillevic, Eugène

*Automne/Guillevic* ; [3 dessins originaux de] Matsutani.- [Asnières] : M. Nitabah, 1987 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [10] f. : ill. ; 12 cm. (Caslon)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 13 ex. numérotés + 5 h. c. sur japon Kozo.- (Br. A la chinoise, les feuilles repliés, sous étui)  
DL. Ex. n° II, un des 5 h.c. Rés. p-Ye-2751.

37

Ibsen, Henrik

*Hedda Gabler/Henrik Ibsen* ; 30 original-litografier av Hakon Bleken.- Paris : E. Weiss, 1987 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- 81 p.-[7] f. : ill. en coul. ; 73 cm. (Paganini)  
Texte intégral reproduisant l'édition de 1890.- Reproduction de 6 documents manuscrits autographes en fin de volume.- Tiré à 196 ex. tous signés par l'éditeur et l'artiste.- (En feuilles, dans une boîte)  
DL. Ex. nominatif pour la B.N. Rés. Atlas-Y1-3

38

Lecuire, Pierre

*Le livre réfléchi* : [2 poèmes inédits]/[de Pierre Lecuire] ; [et 7 « signes » de Zao Wou Ki peints au pochoir].- [Paris] : P. Lecuire, 1987 (Paris : Impr. Atelier du Lys).- 12 p. : ill. ; 13 x 33 cm. (Garamont)  
Tiré à 50 ex. sur papier d'amate du Mexique, tous numérotés de 1 à 40 et de I à X et signés par l'auteur et l'artiste.- (En feuilles, sous étui)  
DL. Ex. n° 0 de dépôt légal. Rés. g-Ye-785.

39

Scheler, Lucien

*A nul autre que toi/ Lucien Scheler* ; [lithographie de] Jean Bazaine.- Genève : L. Quentin, 1987 (Paris : Impr. Arte).- [7] p. : ill. ; 23 x 31 cm. (Cochin)  
Tiré à 88 ex. numérotés sur vélin d'Arches signés par l'auteur et l'artiste, dont VIII dits de compagnons.- (En feuilles, sous étui)  
DL. Ex. imprimé spécialement pour la BN. Rés. m-Ye-995.

40

Scheler, Lucien

*Il suffirait/Lucien Scheler* ; [aquatinte originale avec gaufrages et papiers collés de] Dorny.- Paris : C. Blaizot, 1987 (Paris : Impr. M. Boni).- [6] f. : ill. ; 11 x 16 cm. (Cochin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 75 ex. + X ex. d'artiste.- (Dépl., sous étui)  
DL. Ex. n° X. Rés. p-Ye-2860.

41 \*

Schneider, Joseph Paul

*Partages des jours/poèmes de Joseph Paul Schneider* ; [7 gravures de] Erwin Heyn.- Eckartswiller ; Marmoutier : [J.P. Schneider ; E. Heyn], 1987.- [28] f.-[7]f. de pl. ; 33 cm. (Cochin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 10 ex. : 7 ex. numérotés de 1 à 7 + 2 ex. numérotés de H.C. 1 à 2 + 1 ex. numéroté I/I, accompagné de 2 cuivres originaux.- (En feuilles, sous étui).  
Ex. de collaborateur incomplet.

42

Verdet, André

*Elle se mérite/André Verdet* ; [gravures de] Baltazar.- Nice : J. Matarasso, 1987 (Paris : Impr. M. Felt).- [9] f. : ill. ; 21 cm. (Inkunabula)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 75 ex. sur japon Sekisbu, dont 10 h.c.- (Dépl.)  
DL. Ex. h.c. pour la BN. Rés. p-Ye-2794.

43 \*

Vielle, Christiane

*Coplas/Poèmes populaires espagnols traduits par GLM ; [8 gravures de] Christiane Vielle.- [Paris] : [Christiane Vielle], 1987 (Paris : Impr. René Tazé).- 33-[5] p. ; 16 cm. (Rockwell)*

Signature de l'artiste. - Tiré à 70 ex. : 10 ex. numérotés de 1 à 10 sur grand vélin de Rives, avec gravures tirées sur chiné appliqué, accompagnés d'une suite de gravures tirées sur Hahnemuhle + 50 ex. numérotés de 1 à 50 sur Hahnemuhle + 6 ex. d'artiste numérotés de I à VI + 4 ex. H.C. numérotés A B C D, dont un réservé à la B.N.- Il a été tiré en outre à 20 ex. une suite des gravures à grandes marges sur un in-plano de 76 x 56 cm.- (En feuilles).  
Ex. n° B.

1988

44

Calvino, Italo

*Ovi : objets volants identifiés dans le ciel/ Italo Calvino ; quatre gravures de Shirley Sharoff.- [Paris] : [S. Sharoff], 1988 (Paris : Impr. R. Tazé).- [19] p. : ill. ; 33 cm. (Cochin)*

Tiré à 74 ex. sur vélin de Rives, numérotés et signés : 15 ex. numérotés de 1 à 15 avec une suite de gravures sur Rives + 50 ex. numérotés de 10 à 65 + 9 ex. h.c. numérotés de 66 à 74 destinés au DL et aux collaborateurs. En outre, il a été tiré 5 suites des gravures numérotées de E.A I à E.A V réservés à l'artiste.- (En feuilles)  
DL. Ex. 66, l'un des 9 h.c. Rés.g-Y2-604.

45 \*

Denault, Lucien (pseud. Pierre-Lucien Martin)

*Foule/Lucien Denault ; [gravure de] Germaine de Coster.- Paris : Claude Blaizot, 1988.- [20]p. ; 12 cm. (Europe)*

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 57 ex. sur papier du Moulin de Larroque : 50 ex. numérotés de 1 à 50 + 7 H.C. lettrés de A à G réservés aux collaborateurs et au dépôt légal.- (En feuilles).  
Ex. G.

46 \*

Peyré, Yves

*Matière d'une transparence/ Yves Peyré ; [2 gravures à l'eau-forte de ] Joseph Sima.- Paris : Galerie Philip, 1988 (Paris : Impr. G. Leblanc).- [16] p. non paginées ; 16 cm. (Garamont)*

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 80 ex. sur Muguet du Moulin de Larroque, numérotés de 1 à 80. En outre, il a été tiré 15 ex. H.C. numérotés de H.C. 1 à 15.- (En feuilles).  
Ex. H.C. 7.

47 \*

Scheler, Lucien

*Praeterita/12 poèmes de Lucien Scheler ; [5 gravures à l'eau-forte de] Jean Cortot.- [Paris] : [L. Scheler], 1988 (Paris : Impr. René Tazé).- [40]p. ; 20 cm. (Garamont)*

Edition en partie originale.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 85 ex. : 23 sur japon nacré accompagnés d'une suite signée sur chine Roug Bao Zhai, lettrés de A à W, dont 8 dits de chapelle + 62 sur Arches, numérotés de 1 à 62.- (En feuilles).

Ex. U.

48

Siriez de Longeville, Jacques

*Le Murmure du temps/Jacques Siriez de Longeville ; [lithographie originale de] Jean-Luc Herman.- [Paris] : A vol d'oiseau du Cercle, 1988 (Liège : Impr. M. Léonardi).- [15] p.- [1] f. de pl. en coul. ; 25 cm. (Cochin)*

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 61 ex. sur vélin d'Arches, dont 5 h.c.- (En feuilles)  
DL. Ex. h.c. Rés. p-Ye-2732.

49

Wilhelm, Evelyne

*Surface au ralenti/Evelyne Wilhelm ; [8 lithographies de] André Stempf.- [Asnières] : M. Nitabah, 1988 (Paris : Impr. F. Bordas).- [32] p.-[8] p. de pl. ; 28 cm. (Univers)*

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 46 ex. dont 6 h.c. sur papier blanc du moulin de Pombié, les 6 premiers avec une structure cinétique conçue par l'artiste sur l'emboîtement de Bernard Duval.- (En feuilles, dans une boîte)

DL. Ex. n° 1. Rés. m-Ye-1005.

## 1989

50

Bonnefoy, Yves

*Début et fin de la neige*/Yves Bonnefoy ; [6 empreintes et huiles de] Geneviève Asse.- Genève : J.T. Quentin, 1989 (Paris : Impr. Arte).- [51] p. : ill. ; 24 cm. (Inkunabula)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 80 ex. + X ex. h.c.- Montage et plats moulés de Jean de Gonet.- (Dépl., sous étui et chemise)

DL. Ex. h.c. n° 10. Rés. p-Ye-2752.

Acq. Joint : maquette originale des empreintes et des huiles de G. Asse, dans un volume se dépliant à la chinoise.

51 \*

Bruyas, Jacques

*à visage nu*/ Texte de Jacques Bruyas ; [8 gravures de] Daniel Aïram, Martien Ayme, Christian Robilliard, Philippe Tardy.- Lyon : C. Billon S.A., 1989.- [8] p.- [8] f. de pl. ; 24 x 32 cm. (Garamont et Caslon)

Signature de l'auteur et des artistes.- Tiré à 50 ex.- (En feuilles).

Ex. n°8.

52

Butor, Michel

*Voyage aux îles des vestiges*/Michel Butor ; [5 eaux-fortes et aquatintes de] Frédéric Benrath.- [Paris] : Ecart, 1989 (Paris : Impr. T. Garric).- [42] p. : ill. ; 25 x 26 cm. (Inkunabula)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 75 ex. sur papier pur chiffon du Moulin de Pombié dont 7 ex. h.c.- (En feuilles, sous chemise et étui)

DL. Ex. C, un des 7 ex. h.c. Rés.m-Y2-1126.

53 \*

Dobzynski, Charles

*Sept balles de golf*/Charles Dobzynski ; [7 gravures de] Alain Bar.- Albertville : Editions Ex-libris, 1989.- [24] p. ; 28 cm. (Ruano)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 77 ex. sur papier du Moulin de Plombié + 7 ex. H.C.- (En feuilles, sous étui).

Ex. H.C. 7.

54

Laude, Jean

*Le Miroir blanc*/Jean Laude ; [7 gravures de] Robert Jacobsen.- [Asnières] : M. Nitabah, 1989 (Paris : Impr. R. Tazé).- [27] p. : ill. ; 37 cm. (Gill)

Texte écrit au printemps 1975.- Cachet de la signature de l'auteur et signature de l'artiste.- Tiré à 40 ex. + 7 ex. h.c. sur papier chiffon Muguet du moulin de Larroque, les 5 premiers avec un dessin de l'artiste.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. EX. pour le dépôt légal. Rés. g-Ye-816.

55

Kaepelin-Le Masson, Brehed

*Images et couleurs du Velay au XVI<sup>e</sup> siècle : illustrations d'épisodes relatés par les chroniqueurs Médecis et Burel*/Brehed Kaepelin-Le Masson ; trente compositions gravées à l'eau-forte [par] Dominique Kaepelin.- Le Puy-en-Velay : Ed. de la Borne, 1989 (Le Puy-en-Velay : Impr. D. Kaepelin).- [32] f. : ill. ; 35 x 40 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 80 ex. + 5 ex. h.c.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. h.c. Rés. g-V-566.

56

Peyré, Yves

*Rêve de traverse*/Yves Peyré ; [17 lithographies de ] Michel Haas.- [Vincennes] : J.C. Pichon, 1989 (Paris : Impr. F. Bordas).- [35] p. : ill. 38 cm. (Baskerville)  
Tiré à 107 ex., dont 7 et 20 de tête avec suite et 10 h.c.- (En feuilles, sous chemise et étui).  
DL. Ex. h.c. 10/10. Rés. g-Ye-790.

57 \*

Velter, André

*Victoire sans victoire*/André Velter ; [7 gravures de] Alain Bar.- Albertville : Editions ex libris, 1989 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- 36 p. paginées de 6 à 32 ; 20 x 23 cm. (Bodoni)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 77 ex. sur vélin de Cresse, numérotés de 1 à 77 + 19 ex. sur vélin du Moulin de Fleurac, numérotés de A à S. En outre, il a été tiré sur papier du Moulin de Larroque 7 ex. manuscrits numérotés de I à VII, présentés dans un coffret en porcelaine.- (En feuilles, sous étui).  
Ex. n°K.

58 \*

White, Kenneth

*En Aquitaine*/Kenneth White ; [8 gravures de] Julius Baltazar.- Paris : Nicaise, 1989 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [18] f. ; 25 cm. (Ruano)  
Texte traduit de l'anglais par Marie-Claire White.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré 60 ex. signés et numérotés sur papier à la main de Quelle, des ex. 1 à 12 comportant une couverture aquarellée par l'artiste. Il existe en outre 4 ex. hors commerce.- (En feuilles).  
Ex. n° 18.

1990

59 \*

Anonyme

*Havamal*/anonyme ; [17 gravures sur bois de] Niclas Gulbrandsen.- Paris : Edouard Weiss ; Oslo : Oivind Johansen, 1990.- [84] p. dont [17] f. de pl. ; 50 cm. (Cochin)  
Signature de l'artiste.- Tiré à 190 ex. sur Moulin de Larroque, dont 30 E.A et 10 H.C. En outre, il a été tiré 30 séries de 15 bois « hors texte ».- (En feuilles, sous étui).  
Ex. H.C. V.

60 \*

Anonyme

*Les plus belles phrases de la langue française*/Montaigne et alii ; [gravures de] Dado.- Paris : Galerie Beaubourg éditeur, 1990 (Paris : Impr. Controu).- [42] f. ; 39 cm. (Paganini)  
Tiré à 100 ex. sur vélin d'Arches : 80 ex. numérotés de 1 à 80 + 20 ex. de chapelle numérotés de I à XX. Les 12 premiers exemplaires sont accompagnés d'une suite de gravures tirées sur chine appliqué et d'un cuivre enchâssé dans l'emboîtement. L'exemplaire n°1 comporte 6 états avant tirage.- (En feuilles, sous étui).  
Ex. de maquette.

61 \*

Apollinaire et alii

*Cinq Poèmes*/Apollinaire et alii ; [cinq lithographies de] Pierre Boncompain, Bernard Buffer, Jean-Pierre Cassigneul, Bernard Cathelin et Paul Guiramand.- Paris : Fact, 1990.- [12] f. ; 56 x 76 cm. (Paganini)  
Tiré à 150 ex. numérotés de 1 à 150 + 20 E.A + quelques exemplaires de collaborateur.- (En feuilles).  
EX. de collaborateur.

62

Arrabal, Fernando

*Le prince de l'abîme*/Arrabal, Butor ; [3 gravures en taille-douce de] Baltazar.- [Vitry-sur-Seine] : Z. Cristiani, 1990 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [10] f. : ill. ; 8 cm. (Europe)  
Tiré à 56 ex. sur japon Sekishu, dont 8 h.c.- (En feuilles, sous chemise en parchemin).  
DL. EX. n°22. Nains-649.

63

Borges, Jorge Luis

*Les Conjurés*/Jorge Luis Borges ; trad. de Sylvia Baron Supervielle ; [9 huiles sur papier de] Geneviève Asse.- Genève : J.T. Quentin, 1991 (Paris : Impr. du Lys).- 45 p.-[8] p. ; ill., 28 cm. (Moderne)  
Signature de la traductrice et de l'artiste.- Tiré à 120 ex. + XII ex. h.c. sur arches.- (En feuilles, sous chemise et étui).  
DL. Ex. h.c. III. Rés. m-Yg-31.

64 \*

Déon, Michel

*Espace. Faux infini*/Michel Déon ; [3 gravures à l'eau-forte de ] Julius Baltazar.- Pour les éditions Wequedequock Cove-New Haven, [Vitry : J. Baltazar], 1990 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [10] f. ; 7 x 9 cm. (Cochin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 56 ex.- (En feuilles).  
Ex. n°52.

65

Guillevic, Eugène

*Grisé*/Guillevic ; [4 lithographies de] Laubiès.- [Vitry-sur-Seine] : Z. Cristiani, 1990 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- [33] f. : ill. ; 16 x 25 cm. (Magister)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 90 ex. numérotés sur japon Sekishu, les 12 premiers comportant une encre originale de Laubiès + VI h.c.- (En feuilles, sous chemise à rabat).  
DL. Ex. n° 24. Rés. m-Ye-1092.

66 \*

Guillevic, Eugène

*Tourbillon*/Guillevic ; [8 gravures de] Julius Baltazar.- Lyon : Editions Alain Piroir, 1990 (Lyon : Impr. Alain Piroir).- [28] f. dont [4] f. de pl. ; 16 cm. (Rolando)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 72 ex.- (En feuilles).  
Ex. n°43.

67

Platon

*Skhéma*/Platon ; [12 eaux-fortes sur cuivre de] Martine Rassinoux.- [Paris] : M. Rassinoux, 1990 (Paris : Impr. M. Rassinoux).- [5] p.-[12] f. de pl. : ill. ; 37 cm. (Paganini)  
Signature de l'artiste.- Tiré à 40 ex. + V h.c.- (En feuilles)  
DL. Ex. DL. Rés. g-R-126.

68

White, Kenneth

*Dans les provinces du Nord*/Kenneth White ; [gravure de] Zao Wou-Ki.- [Vitry-sur-Seine] : Z. Cristiani, 1990 (Paris : Impr. Lacourière et Frélaud).- [16] p. : ill. ; 27 cm. (Paganini)  
Tiré à 80 ex. dont les 15 premiers comportent une suite sur chine contrecollé + 8 h.c.- (En feuilles, sous chemise à rabat).  
DL. Ex. n° 55, signé par l'auteur et l'artiste. Rés.m-Ye-1093.

1991

69

Arrabal, Fernando

*Caprices d'un invisible élan*/[poème inédit d'] Arrabal ; [6 lithographies de] Laubiès.- Paris [i.e. Vitry] : Z. Cristiani, 1991 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- [16] f. : ill. ; 23 cm. (Centaure)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 99 ex. numérotés + XIV ex. h.c.- (En feuilles, sous chemise)  
DL. Ex. n°75. Rés. p-Ye-2924.  
Don René Laubiès. Ex. n° 98. Rés. p-Ye-2928.

70

Butor, Michel

*Sous le noir*/Michel Butor ; [5 gravures d'] Olivier Debré.- Paris [i.e. Vitry-sur-Seine] : Z. Cristiani, 1991 (Paris : Impr. Lacourière et Frélaud).- [27] p. : ill. ; 34 cm. (Bodoni)

Pl. monogrammées.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 75 ex. numérotés, sur vélin d'Arches, les 12 premiers comportant une encre originale + 7 ex. h.c.- (En feuilles).  
DL. Ex. n° 61. Rés. g-Ye-912.

71

Da Ros, François

*Anakatabase : en hommage au Sacré d'avant le Temps*/texte inédit de François Da Ros ; gravure originale de Martine Rassineux ; préf. de Patrice Cauderlier.- Paris : Ed. Anakatabase, 1991 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [36] p.-1 dépl. (36 p. de pl.) ; 32 cm. (Baskerville, Cochin)

Texte français et traduction en vingt langues.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 63 ex. + XVII ex. h.c. sur chine pour le texte et sur japon pour la gravure.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. h.c. n° VIII. Rés.g-R-121.

72 \*

Déon, Michel

*HU-TU-FU*/Michel Déon ; [3 gravures de ]Julius Baltazar.- Nice : Matarasso, 1991 (Lyon : Alain Piroir).- [24]p. ; 25 cm. (Trieste)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 74 ex. sur papier japon : 67 ex. numérotés, les 15 premiers comportant une carte postale émise de Hu-Tu-Fu + 7 H.C. numérotés de H.C I à VII.- (En feuilles, sous couverture gravée).

Ex. H.C. III.

73

Gagarine, Mila

*Hymne à la mémoire du vide*/Mila Gagarine ; [5 pointes-sèches de Geneviève] Asse.- [Paris] : [P. Lecuire], 1991 (Paris : Impr. G. Leblanc).- [29] p. : ill. ; 14 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 52 ex. sur chine.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. n° O. Rés. p-Ye-2827.

Joint prospectus.

74

Lesoualc'h, Théo

*Virage s*/Théo Lesoualc'h ; [2 empreintes en creux sur verre et papier réalisées par] Bernard Dejonghe.- [Asnières] : M. Nitabah, 1991 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [11] p.-[1] f. de pl.- [2] plaques de verre ; 25 cm. (Rockwell)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 20 ex. sur papier indien.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. n° 2. Rés. m-Ye-1030.

Joint, double du f. autogr. de l'auteur (au stylo) et empreinte en creux sur plaque de verre colorée non retenue par l'éditeur.

75

Music, Zoran

*Nous ne sommes pas les derniers : sept gravures de 1975*/Zoran Music.- Paris : Ed. Lacourière et Frélaud, 1991 (Paris : Impr. Lacourière et Frélaud).- [5] p.-[7] f. de pl. ; 34 cm. (Gill)

Tiré à 42 ex. + VIII ex.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. pour le dépôt légal. Rés. g-Z-506.

76 \*

Porchia, Antonio

*Voix*/A. Porchia ; [8 gravures de ] Christiane Vielle.- Paris : Artcodis, 1991.- [10]f. dont [8] f. de pl. ; 26 x 34 cm. (Garamont)

Texte traduit par Roger Caillois.- Signature de l'artiste.- Tiré à 71 ex. sur papier Johannot : 8 ex. (I à VIII) comportant une suite de 6 états et un cuivre gravé + 50 ex. (1 à 50) + 7 ex. d'artiste (E.A.I à VII) + 6 ex. H.C. (A à F) pour les collaborateurs et le dépôt légal.- (En feuilles, sous étui).

Ex. H.C.E.

77

Ramallo, Jean

*lointains pour tout à l'heure*/Jean Ramallo ; [3 gravures à l'eau-forte de] Alain Bar.- Albertville : Ex-libris, 1991 (Lyon : Impr. A. Piroir).- [20] p.- [3] p. de pl. ; 25cm. (Garamont).  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 91 ex. sur papier Umbria à la forme.- (En feuilles dans une boîte).  
DL. Ex. n° 62. Rés. m-Ye-1019.

## 1992

78

Barrère, Claude

*Le Fils*/[huit poèmes inédits de] Claude Barrère ; [16 eaux-fortes originales de] Jacques Placès.- Saint-Orens : J. Placès, 1992 (Paris : Impr. A. Lemant).- [35] f. dont [16] f. de pl. ; 32 cm. (Inkunabula)  
Etui de Françoise Galy ; boîte réalisée par l'artiste.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 30 ex. + X h.c., tous numérotés sur papier du moulin du Gué.- (En feuilles, sous étui, dans une boîte).  
DL. Ex. H.C. Rés. g-Ye-968.

79

Bianu, Zéno

*Neuf méditations sur le blanc*/Zéno Bianu ; [9 gravures d'] Alain Bar.- Albertville : Ed. Ex-libris, 1992 (Albertville : Impr. A. Bar).- [9] f.- [9] f. ; 19 cm. (Cochin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 33 ex. sur vélin de Rives.- (En feuilles, sous étui).  
DL. Ex. n° O. Rés. p-Ye-2830.

80 \*

Combé, Paul Louis

*Le don de langue*/Combé ; [12 gravures de ] Dado.- Paris : Alain Controu, éditeur, 1992 (Paris : Impr. Alain Controu).- [52] p. dont [12] f. de pl. ; 25 x 33 cm. (Plantin)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 48 ex. numérotés sur vélin d'Arches dont 5 ex. H.C. et 3 ex. nominatifs.- (En feuilles, sous étui).  
Ex. H.C. IV.

81

Da Ros, François

*Le roi*/de François Da Ros. [précédé de Epître au roi]/[de Michel Butor] ; [37 gravures de] Martine Rassinoux.- Paris : F. Da Ros, 1992 (Paris : Impr. M. Rassinoux).- 59-[9] p. : ill. ; 32 cm. (Grotesque et Franklin).  
Tiré à 73 ex. numérotés sur papier du moulin de Pombié, dont X h.c.- (En feuilles collées).  
DL. Ex. DL. Rés.g-Y2-639.

82

Guillevic, Eugène

*Nocturne*/Guillevic ; [3 collages de] Van Houten.- [Asnières] : [M. Nitabah], 1992 (Paris : Impr. R. Tazé).- 11 p. : ill. ; 22 cm. (Times)  
Collages réalisés par l'artiste à partir de gravures originales en taille-douce tirées par l'atelier René Tazé.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 18 ex. et 5 ex. h.c., tous sur japon.- (En feuilles, sous pochette)  
DL. Ex. h.c. n° 3. Rés. p-Ye-2846.

83

Leick, Joël

*Où*/Joël Leick ; [3 lithographies de] Joël Leick.- Paris : Galerie du Fleuve, 1992 (Paris : Impr. Clot, Bramsen et Georges).- [12] p. (dépl.) : ill. ; 15 cm. (Cochin)  
Tiré à 120 ex. numérotés et signés sur vélin de Rives.- (Dépl.).  
Don Joël Leick. Ex. n° 37. Rés. p-V-1261.

84

Noiret, Gérard

*Rêve de janvier*/Gérard Noiret ; [aquatinte et pointe-sèche de] Geneviève Asse.- [Paris] : [M. Mathieu], 1992 (Paris : Impr. Leblanc).- [5] f. - [1] f. de pl. ; 13 cm. (Inkunabula)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 65 ex. dont un certain nombre reliés par Monique Mathieu pour son exposition à la Bibliotheca Wittrockiana en 1992.- (Relié).

Don M. Mathieu. Ex. pour la B.N. Rés. p-Ye-2852.  
Joint, manuscrit autographe du poème.

85 \*

Raysse, Martial

*Six sonnets*/Poèmes de Martial Raysse ; [gravure de ] Martial Raysse.- [Paris] : G. de F. [Galerie de France], 1992.- [16] p. ; 25 x 33 cm. (Garamont)

Signature de l'artiste.- Tiré à 50 ex. numérotés + 20 ex. de chapelle numérotés de I à XX.- (En feuille, sous étui).  
Ex. BAT.

86 \*

Rilke

*aber die Räume...mais les espaces*/Rilke ; [4 gravures à l'eau-forte en couleurs de ] Maud Greder.- Paris : Editions du Rayon rouge, 1992 (Paris : R. Tazé).- [14] p. dont [4] f. de pl. ; 27 cm. (Inkunabula)

Signature de l'artiste.- Tiré à 59 ex. sur vélin de Rives : 10 ex. de tête numérotés de 1 à 10, comportant une gravure supplémentaire + 30 ex. numérotés de 11 à 40 + 7 ex. H.C. numérotés de H.C. 1 à 7 + 12 ex. marqués E.A I à XII.- (En feuilles, sous étui).

H.C. 1.

87

Scherrer, Jean-Jacques

*Dans la perspective le non lieu*/Jean-Jacques Scherrer ; [16 gravures de ] Bambagioni.- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : E. Lefebvre, 1992 (Bulan : Impr. A. Lemant).- [52] p. : ill. ; 38 cm. (Paganini)

Signature de l'auteur, l'artiste et l'éditeur.- Tiré à 30 ex. + 10 ex. de chapelle, tous sur vélin royal des papeteries de Lana.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. de chapelle. Rés. g-V-579.

1993

88

Benoît, Guy

*Equidistant*/[Guy Benoît] ; [gravure de Daniel Pontoreau].- [Asnières] : Ed. Nitabah, 1993 (Paris : Impr. Tanguy-Garric).- [8] f. -[1] dépl. en coul. (4 f.) ; 30 x 36 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 30 ex. sur papier bambou pour le texte, la gravure a été contrecollée sur toile par Bernard Duval.- (En feuilles, dans un étui).

DL. Ex. n°11. Rés. g-Ye-868.

89

Butor, Michel

*Les stalactites du sphinx*/Michel Butor. précédé des Intermondes de Epicure [sept] gravures à l'eau-forte de Martine Rassineux.- Paris : Anakatabase, 1993 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [32] p. : ill. ; 42 cm. (Inkunabula)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 54 ex. numérotés dont 2 ex. comportant trois suites des gravures (une sur papyrus, une sur papier du Népal, une sur papier de Thaïlande) et deux jeux des six gravures refusées (un sur papyrus et un sur papier du Népal) ; 6 ex. avec une suite des gravures sur papyrus et un jeu des six gravures refusées avec papyrus ; 6 ex. avec une suite des gravures sur papyrus + VI h.c., tous sur népal et papyrus.- (En feuilles).

DL. Ex. du dépôt légal. Rés. g-Z-549.

90 \*

Claus, Hugo

*Zij*/Hugo Claus ; [10 lithographies de ] Michael Bastow.- Paris : Acme éditions, 1993.- [40] f. dont [10] f. de pl. ; 25 x 33 cm. (Paganini)

Tiré à 110 ex. numérotés sur papier japon, dont 25 avec des aquarelles originales et 10 ex. H.C.- (En feuilles).

Ex. d'atelier.

91

Cohen, Marcel

*3 nouvelles*/Marcel Cohen ; [interventions de] Gérald Thupinier.- Asnières-sur-Seine : Ed. Nitabah, 1993 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [12] f. : ill. ; 34 cm. (Plantin)



Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 20 ex. + 5h.c.- (En feuilles, dans une boîte).  
DL. Ex. h.c. n° V. Rés. g-Y2-632.

92 \*

Guillevic, Eugène

*L'orage*/Guillevic ; [4 peintures au lavis de Julius] Baltazar.- [Stonington] : Joshua Watzky Editions, 1993.- [16] f. ; 16 cm. (Paganini)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 35 ex. sur papier Etoile de Cabardès.- (En feuilles).  
Copie pour François Da Ros.

93 \*

Kafka, Franz

*Odradek*/Kafka ; [4 linogravures de] Antonio Santos.- Paris : Editions Odradek, 1993.- [8] p.-[4] f. de pl. ; 33 cm. (Bodoni)

Signature de l'artiste.- Tiré à 55 ex. sur grand vélin de Rives : 2 ex. numérotés de 1 à 2 comportant un collage original, une suite signée sur japon nacré et 4 planches refusées + 6 ex. numérotés de 3 à 8 comportant un collage original + 40 ex. numérotés de 9 à 48 + 7 ex. marqués H.C. I à VII.- (En feuilles).

Ex. H.C. IV.

94

Porchia, Antonio

*Voix*/Antonio Porchia ; [14 gravures de] Philippe Favier.- [Paris] : Les Francs bibliophiles, 1993 (Paris : Impr. R. Tazé).- 53-[9] p. ; 24 cm. (Paganini)

Signature de l'artiste.- Tiré à 135 ex. sur vélin de Rives, dont 18 H.C.- Il a été tiré en outre 30 suites avec remarques : 15 sur papier Japon, 15 sur Tiepolo, plus 6 suites réservées à l'artiste.- (En feuilles, sous étui).

DL. Ex. n° 23. En attente de cote.

95

Righi, François

*Le songe d'un paonophile ou la seizième similitude*/[conçu et gravé par] François Righi.- Ivoy-le-Pré : le Tailleur d'images & E. Lefebvre, 1993 (Ivoy-le-Pré : Impr. F. Righi).- [43] p.-[15] f. de pl. ; 34 cm. (Moderne)

Signature de l'auteur.- Tiré à 46 ex. numérotés sur lana royal dont VI h.c.- (En feuilles).

DL. Ex. h.c. n° VI. Rés. g-Z-527.

Acq. Ex. n° 15. Rés. g-Z-541.

Acq. Ex unique (achevé en 1999 avec gravures peintes et rehaussées d'or). Rés. g-Z-572.

96 \*

Vivaldi

*De Fire Arstider*/ Vivaldi ; [5 lithographies de] Frede Chilling.- Galleri Ismene/Galleri Brandstrup, 1993.- [6] p.-[5] f. de pl. ; 36 cm. (Times, Caslon).

Livre accompagné d'un disque laser.- Signature de l'artiste.- Tiré à 161 ex. numérotés sur vélin d'Arches dont 11 ex. H.C.- (En feuilles).

Ex. H.C.

1994

97

Bianu, Zéno

*La grammaire des étoiles*/Zéno Bianu ; [2 gravures originales de] Martine Rassineux.- Paris : Ed. Anakatabase, 1994 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 1 rouleau (5 x 29 cm) : ill. ; 5 x 7 cm. (Diane, Egizio)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 50 ex., les 10 premiers avec une suite des deux gravures sur papier du Népal et une suite sur papier du « Népal teinté des Dieux », ainsi que 5 gravures refusées sur népal et sur « népal teinté des Dieux » + X h.c.- (rouleau, sous chemise et étui).

DL. Ex. DL. Nains-648.

98

Claudiel, Paul

*Le printemps*/Paul Claudiel ; postface de François Chapon ; [sept] pointes- sèches de Brigitte Simon.- Genève : J.T. Quentin, 1994 (Paris : Impr. G. Leblanc).- [36] p. : ill. ; 33cm. (Paganini)

Poème inédit de Paul Claudel retrouvé par François Chapon.- Signature de l'artiste et du postfacier.- Tiré à 100 ex. numérotés sur papier Incunable du moulin de Fleurac dont X h.c.- (En feuilles, dans une boîte).  
DL. Ex. h.c. n° II. Rés. g-Ye-873.

99

Maupassant, Guy de

*Les grandes passions*/Guy de Maupassant ; [4 gravures originales de Martine Rassineux].- [Clichy-sur-Seine] : R. Maure, 1994 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 9-[6] p. -[4]\*f. de pl. ; 34 cm. (Garamont)

Signature de l'artiste.- Tiré à 15 ex. numérotés sur rives.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. 2/15 . Rés. g-Y2-641.

100

Nerval, Gérard de

*Les papillons*/Gérard de Nerval ; [6 dessins de Jean-Marc Scanreigh].- [Clichy] : R. Maure, 1994 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 29-[2] p. : ill. en coul. ; 33 cm. (Bodoni)

Signature de l'artiste.- Tiré à 12 ex.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. DL. Rés. g-Ye-872.

101

Nerval, Gérard de

*Les papillons*/Gérard de Nerval ; [6 pastels de Daniel Dezeuze].- [Clichy] : R. Maure, [1994] ([Paris] : [Impr. F. Da Ros]).- 29 p. : ill. en coul. ; 33 cm. (Bodoni)

Tiré à 12 ex. avec les variations au pastel de Daniel Dezeuze.- (En feuilles, sous chemise et étui).

Don. Ex. n°1. Rés. g-Ye-895.

Joint : l.a.s de D. Dezeuze à Rémy Maure, datée du 6 juin 1995 et carte autographe signée du même au même, datée du 2 août 1995.

Don. Ex. n°2. Rés. g-Ye-896.

Don. Ex. n° 3. Rés. g-Ye-897.

102

Perec, Georges

*La vie mode d'emploi*/Georges Perec ; postface de Bernard Magné ; eaux-fortes de Gaëlle Pelachaud.- Paris : Ed. Rafaël, 1994 (Paris : Impr. G. Pelachaud).- [23] f.- [2] p. : ill. en coul. ; 50 cm. (Plantin)

Signature de l'artiste.- Tiré à 59 ex. dont X h.c.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. h.c. n° VII. Rés. Atlas-Y2-38.

1995

103 \*

Calvino, Italo

*Reinoud* by Italo Calvino/Italo Calvino ; [8 gravures de] Reinoud.- New York : Avanti Galleries, 1995.- [20] f.- [8] f. de pl. ; 24 x 33 cm. (Inkunabula)

Textes traduits par William Weaver.- Signature de l'artiste.- Tiré à 30 ex. dont 5 H.C. numérotés de I à V.- (En feuilles).

Ex. copie n° V/V.

104

Frénaut, André

*La mort, l'amour, le mourir*/poème inédit d'André Frénaut ; [2] pointes sèches de Brigitte Simon.- [Paris] : M. M. éd., 1995 (Paris : Impr. P. Lallier, Atelier Leblanc).- [20] p.-[2] f. de pl. ; 24 cm. (Didot)

Version originale du dernier poème écrit par André Frénaut, daté de 1986.- Signature de l'artiste et de l'éditeur, Monique Mathieu.- Tiré à 60 ex. numérotés dont X h.c., sur papier de Fleurac, les quinze premiers comportant une suite des deux pointes sèches et deux pointes sèches supplémentaires, toutes sur papier de Chine.- (En feuilles, sous chemise à rabats en carton ondulé).

DL. Ex. n°7. Rés. p-Ye-2949.

Joint : avis d'éditeur.

105

Guglielmi, Joseph

*Description d'une langue*/Joseph Guglielmi ; [2 linogravures en coul. rehaussées au crayon de] Jean-Luc Poivret.- [Asnières] : Ed. Nitabah, 1995 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 1 dépl. (8 p.) : ill. en coul. ; 15 x 22 cm. (Grotesk)  
Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 20 ex. numérotés + 5 ex. h.c., tous sur papier à la forme du Moulin de Larroque.- (Dépl., dans une boîte).

DL. Ex. h.c. n° V. Rés. p-Ye-2925.

Joint : l'avis d'édition.

106

Nerval, Gérard de

*Les papillons*/Gérard de Nerval ; [8 gravures de Reinhold].- [Clichy] : R. Maure, 1995 (Paris : Impr. F. Da Ros).- 29 p. : ill. en coul. ; 33 cm. (Bodoni)

Tiré à 15 ex.- (En feuilles, sous chemise et étui).

Don. Ex. n°12. Rés. g-Ye-938.

107

Stein, Gertrude

*Procession*/[Gertrude Stein] ; [14 eaux-fortes et un découpage de Shirley Sharoff] ; [trad. de Françoise Collin].- Paris : S. Sharoff, 1995 (Paris : Impr. R. Tazé).- [40] p. : ill. en noir et en coul. ; 25 x 25 cm. (Bodoni)

Texte écrit en 1923, tiré de « Réflexion on the Atomic Bomb ».- Tiré à 60 ex. sur vélin d'Arches blanc, tous numérotés à la presse et signés par l'artiste, les 10 premiers avec une suite de 5 gravures sur papier Fabriano Artistico et un collage + X ex. h.c.- Coffret rouge « patte d'éléphant » conçu par l'artiste.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. h.c. n° V. Rés. m-Z-783.

1996

108

Bettencourt, Pierre

*Les Négriers jaunes*/Pierre Bettencourt ; [5 pointes sèches] de Dado.- [Clichy-sur-Seine] : R. Maure, 1996 (Rémalard : Atelier A. Controu).- 37-[5] f. de pl. ; 56 cm. (Garamont)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 47 ex. numérotés : 42 avec les gravures et 5 avec le texte illustré d'originaux.- (En feuilles, sous étui)

DL. Ex. n° 12. Rés. atlas-Y2-45.

109 \*

Bourg, Lionel

*l'étreinte du Monde*/Lionel Bourg ; [7 gravures de] Alain Bar.- Albertville : Parole gravée, 1996.- [15] f. pliés en accordéon ; 17 cm. (Torino)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 33 ex. sur vélin de Rives.- (En feuilles, sous étui).

Ex. H.C. IV.

110

La Fontaine, Jean de

*La vie d'Esopé le Phrygien*/Jean de la Fontaine ; gravures et lithographies originales d'Yves Chaudouët.- Neuilly-sur-Seine : les Cent Une, 1996 (Paris : Impr. R. Tazé ; Impr. F. Bordas).- [35] p. : ill. en coul. ; 33 cm. (Bodoni et Moderne)

Publ. commémorative du tricentenaire de Jean de La Fontaine.- Signature de l'artiste et de la présidente des Cent Une.- Tiré à CI ex. numérotés + 19 h.c., tous sur papier Zerkall Büttten.- (En feuilles, dans une boîte décorée d'une lithographie de l'artiste).

DL. Ex. 14. Rés. g-J-14.

111

Macé, Gérard

*Le siècle agonise*/Gérard Macé ; [4 gravures sur bois et 1 gravure sur cuivre de] Nicolas Fedorenko.- Asnières : Ed. Nitabah, 1996 (Paris : Impr. R. Tazé).- [20] p. : ill. ; 32 cm. (Cochin)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Ed. tirée à 25 ex. + quelques h.c., tous sur papier à la forme « Paperki ».- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. H.C. Rés. g-Y2-651.

112

Maillard, Maurice

*Chant levé*/Maurice Maillard ; [9 eaux-fortes sur acier, certaines rehaussées à la pointe sèche de] Maurice Maillard.- [Rouen] : A. Boudrier, 1996 (Verneuil-sur-Avre : Impr. M. Maillard).- [17] f.-[9] f. de pl. ; 42 cm. (Didot)

Tiré à 45 ex. sur Johannot, dont 10 réservés aux collaborateurs et au D.L.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. n° 45 pour le dépôt légal. Rés. g-Ye-986.

113

Nerval, Gérard de

*Les papillons*/Gérard de Nerval ; [9 gravures dont 8 peintes par] Anne Slacik.- [Clichy-sur-Seine] : R. Maure, 1996 (Paris : Impr. A. Slacik).- 29-[3] f. : ill. en coul. ; 33 cm. (Bodoni)

Tiré à 9 ex. numérotés.- (En feuilles, sous chemise et étui).

Don. Ex. n° 6. Rés. g-Ye-942.

114

Noiret, Gérard

*Toutes voix confondues*/[poèmes inédits de] Gérard Noiret ; [5 empreintes de] Anne Delfieu.- [Paris] : M.M. éd., 1996 (Paris : Impr. A. Delfieu).- [36] p.-[5] f. de pl. en coul. : ill. en coul. ; 29 cm. (Paganini)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 70 ex. sur papier Gandhi Ashram à Ahmedabad dont 15 ex. de tête avec suite sur papier du Moulin de Larroque alternativement blanc et bis, 45 ex. numérotés de 16 à 60, X h.c. dont les 5 premiers comportent une suite.- (En feuilles, sous étui en carton ondulé).

DL. Ex. H.C. II. Rés. m-Ye-1109.

115 \*

Rabelais

*Comment Pantagruel persuade à Pamurge prendre conseil de quelque fol*/Rabelais ; [8 gravures de] Reinhoud.- Paris : Editions Viverlot Incorporated, 1996.- [30] p. dont [8] f. de pl. ; 35 cm. (Garamont)

Signature de l'artiste.- Tiré à 15 ex. sur vélin narcisse de Richard-de-Bas : 12 ex. numérotés de 1 à 12, accompagnés d'un des cuivres originaux + 3 ex. marqués e.a.- (En feuilles, sous étui).

Ex. e. a.

1997

116

Amichaï, Yehuda

*Mais qui se souviendra de ceux qui se souviennent*/Yehuda Amichaï ; [4 gravures de] Moshe Gershuni ; [trad. par] Michel Garel.- Asnières : Nitabah, 1997 (Jérusalem : Jérusalem Print Workshop).- [14] p. dont [4] f. de pl. ; 27 cm. (Frankreil, Firmin Didot)

Texte hébreu et version française en deux cahiers de 7 p. en vis-à-vis.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 30 ex. + 6 h.c., tous numérotés, sur japon Kozo, sous couv. Paperki.- (Monté sous couv. à rabats, étui).

DL. Ex. H.C. 5. Rés. m-Ya-16

117 \*

Borges

*La Bibliothèque de Babel*/Borges ; [10 gravures de] Eric Desmazières.- Paris : Le livre contemporain ; Bibliophiles Franco-Suisses, 1997 (Paris : R. Tazé).- 60 p. paginées de 9 à 52 ; 31 cm. (Bodoni)

Texte en français et en espagnol.- Signature de l'artiste.- Tiré à 174 ex. sur vélin d'Arches numérotés de 1 à 174 + 36 ex. sur vélin d'Arches numérotés de I à XXXVI. En outre, il a été tiré sur papier « incunable » du Moulin de Fleurac 15 suites des gravures ; 25 suites sur papier « bleu révolution » ; 60 suites des cuivres sur vélin Lana royal.- (En feuilles, sous chemise et étui).

Ex. n° 18.

118

Chillida et alii

*Hommage à Johann Sebastian Bach*/Eduardo Chillida et alii ; [11 sérigraphies avec estampage et empreinte originale par] Chillida ; [préf. par Werner Schmalenbach].- Paris : E. Weiss : Arentthon, 1997 (San Sebastian : Atelier Hatz).- [59] p.-[12] f. de pl. : fac-sim. ; 55 cm. (Garamont)

Textes de Eduardo Chillida, Goethe, Platon, Georges Braque, Leibniz, André Soares, Charles Münch, Paul Valéry, Pablo Casals, Cioran, Marguerite Yourcenar.- 16 manuscrits autographes de J.S. Bach reproduits au format en fac-similé par François Da Ros.- Tiré à 129 ex. dont IX enrichis d'une suite sur papier chiffon à la forme eskulan gris + 10 ex. h.c. réservés aux collaborateurs et au dépôt légal, tous signés par l'artiste.- (En feuilles, sous chemise et étui de plexiglass).

DL. Ex. H.C. n° 9 pour la Bnf. Rés. Atlas-V-139.

119 \*

Dante

*Enfer*/Dante ; [15 gravures de] Reinhoud.- Paris : Viverlot Incorporated, 1997 (La Bosse : Reinhoud).- [26] f. : ill. ; 29 cm. (Trieste)

Signature de l'artiste.- Tiré à 15 ex. sur Roma, accompagnés chacun d'un des cuivres originaux.- (En feuilles, sous étui).

Ex. E.A.

1998

120

Bonnefoy, Yves

*Le Grand Prénom*/Yves Bonnefoy ; [8 lithographies de] Nasser Assar.- [Clichy-sur-Seine] : R. Maure éd., 1998 (Paris : Impr. M. Cassé).- 15-[4] p.-[8] f. de pl. en coul. ; 21 cm. (Inkunabula)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 80 ex. sur vélin BFK de Rives, tous numérotés.- (En feuilles, sous chemise et étui).

DL. Ex. n° 18. Rés. p-Y2-3240.

121

Frémon, Jean

*Blessures narcissiques*/Jean Frémon ; 4 gravures sur bois de] Jan Voss.- Asnières-sur-Seine : Ed. Nitabah, 1998 (Paris : Impr. F. Bordas).- [18] p. : ill. en coul. ; 32 cm. (Columbia)

Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 25 ex. numérotés + quelques h.c., tous sur papier du Moulin de Larroque.- (En feuilles, dans une boîte).

DL. Ex. pour le dépôt légal. Rés. g-Z-567.

122

Grégoire, Bruno

*L'état de secret : cinq villes du Mzab*/[5 poèmes de] Bruno Grégoire ; [dessin de] Jean-Louis Gerbaud.- Paris : M.M. éd., 1998 (Paris : Impr. F. Da Ros).- [31] p.- [1] f. de pl. en coul. ; 20 cm. (Paganini)

Tiré à 30 ex. sur papier islamique du Moulin du Verger dont quelques h.c.- (En feuilles, sous chemise à rabats).

DL. Ex. 30. Rés. p-Ye-3005.

123

Mallarmé, Stéphane

*Hérodias*/Stéphane Mallarmé ; [7] lithographies de Giliolo.- Neuilly-sur-Seine : les Cent Une, 1998 (Paris : Imp. F. Bordas).- 28-[9] p. dont [8] f. de pl. ; 34 cm. (Didot)

Signature de la présidente des Cent Une et cahet de l'atelier de l'artiste.- Tiré à 120 ex. numérotés I-CI pour les membres de la Société des Cent Une et 1-19 pour les collaborateurs et le dépôt légal, tous sur papier chiffon à la main du Moulin de Fleurac.- (En feuilles).

DL. Ex. 17. Rés. g-Ye-983.

124 \*

Picasso, Bernard Ruiz

*Pages de garde End papers*/6 poèmes de Bernard Ruiz Picasso ; [5 gravures de] Bernard Condo.- New York : Pace Wildenstein, 1998 (Paris : R. Tazé).- 30 p. paginées de 12 à 23 ; 38 cm. (Kennerley)

E.O traduite par Dawn Michelle Baude.- Portrait de l'auteur par l'artiste.- Signature de l'auteur et de l'artiste.- Tiré à 75 ex. sur papier Hahnemuhle, numérotés de 1 à 75, dont 10 H.C. numérotés de H.C.I à X.- (En feuilles, sous étui).  
Ex. H.C.

125

Sharoff, Shirley

*La ligne jaune*/Shirley Sharoff ; [4 gravures de] Shirley Sharoff.- Paris : S. Sharoff, 1998 (Paris : Impr. R. Tazé).- 1 dépl. (10 p.-1 f. de pl.) : ill. ; 8 cm. (Paganini)

Texte en français et en anglais.- Signature de l'artiste.- Tiré à 50 ex. numérotés sur Arches.- (Dépl., sous étui).

DL. Ex. h.c. I/V. Rés. p-Z-2856.

Don. Les deux photographies en couleur prises par l'artiste, rue de la Saône, 75014, qui sont à l'origine du livre.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE**

**Décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993  
relatif au dépôt légal**

NOR: MCC89300385D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture et de la francophonie,

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'industrie cinématographique ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 modifiée relative à la liberté de communication ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication ;

Vu la loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal ;

Vu le décret n° 81-1068 du 3 décembre 1981 pris pour l'application de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;

Vu le décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 modifié pris pour l'application du 3<sup>e</sup> de l'article 27 et du 2<sup>e</sup> de l'article 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication et fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;

Vu le décret n° 90-174 du 23 février 1990 pris pour l'application des articles 19 à 22 du code de l'industrie cinématographique et relatif à la classification des œuvres cinématographiques ;

Vu l'avis émis le 6 avril 1993 par le comité consultatif de Nouvelle-Calédonie informé en application de l'article 68 de la loi du 9 novembre 1988 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

TITRE I<sup>er</sup>

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Art. 1<sup>er</sup>. - Le dépôt légal des documents visés à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 20 juin 1992 susvisée est effectué auprès des organismes et dans les conditions fixées par le présent décret.

La mise à la disposition d'un public au sens de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1, de la loi du 20 juin 1992 susvisée, s'entend de toute communication, diffusion ou représentation, quels qu'en soient le procédé et le public destinataire, dès lors que ce dernier excède le cercle de famille.

La mise à disposition du public au sens de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de la loi du 20 juin 1992 susvisée s'entend de toute mise en vente, location ou distribution, même gratuite.

Art. 2. - La Bibliothèque nationale, le Centre national de la cinématographie et l'Institut national de l'audiovisuel sont responsables de la collecte et de la conservation des catégories de documents qui leur sont confiées par le présent décret. Ils constituent et diffusent les bibliographies nationales correspondantes et mettent ces documents à la disposition du public pour consultation à des fins de recherche.

Au titre du 2<sup>e</sup> de l'article 8 du présent décret, sont habilitées les bibliothèques qui présentent une vocation historique, artistique ou patrimoniale affirmée et qui comptent, parmi leurs personnels, des conservateurs de bibliothèques titulaires ou de personnels assimilés par arrêté du ministre chargé de la culture. La liste de ces bibliothèques habilitées est arrêtée par le ministre chargé de la culture. Ces bibliothèques assurent la collecte et la conservation des documents, contribuent à la constitution des bibliographies nationales et à la mise à disposition du public des documents pour consultation à des fins de recherche selon les modalités fixées par leur arrêté d'habilitation.

Art. 3. - Les organismes dépositaires fixent les conditions de traitement documentaire après avis du conseil scientifique du dépôt légal.

Pour l'application du 3<sup>e</sup> de l'article 2 et de l'article 6 de la loi du 20 juin 1992 susvisée, ils définissent les modalités

d'exercice de la consultation des documents par les chercheurs et passent les conventions nécessaires avec les titulaires de droits après avis du conseil scientifique du dépôt légal. Les projets de convention sont communiqués aux ministres chargés de la culture et de la communication.

Art. 4. - Pour l'accomplissement de leur mission de conservation et dans la mesure où la matrice originale ou un élément de tirage existe, les organismes dépositaires ont accès à ceux-ci avec l'accord des titulaires de droit.

Art. 5. - Le dépôt des documents mentionnés au présent décret est accompagné d'une déclaration établie en trois exemplaires dont les mentions sont fixées par arrêté du ministre chargé de la culture après avis du conseil scientifique du dépôt légal. S'agissant des documents déposés à l'Institut national de l'audiovisuel, l'arrêté est pris conjointement par les ministres chargés de la culture et de la communication après avis du conseil scientifique du dépôt légal.

Art. 6. - Les documents déposés doivent porter des mentions dont la nature est fixée, après avis du conseil scientifique du dépôt légal, par les arrêtés ministériels prévus aux articles 9, 10, 17, 20, 22, 29, 38 et 40 du présent décret.

Ces arrêtés peuvent prévoir des mentions relatives à :

1<sup>o</sup> L'identification de la personne qui, selon le cas, édite, imprime, produit ou diffuse le document ;

2<sup>o</sup> L'existence et la date du dépôt légal ;

3<sup>o</sup> La date de création, d'édition, de production ou de diffusion ;

4<sup>o</sup> Aux codes d'identification correspondant aux normes nationales et internationales applicables.

TITRE II

**DU DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**

CHAPITRE I<sup>er</sup>

*Du dépôt des documents imprimés, graphiques et photographiques.*

Art. 7. - Les documents imprimés ou graphiques de toute nature, notamment les livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes et atlas géographiques, partitions musicales, chorégraphies ainsi que les documents photographiques, quels que soient leurs support matériel et procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, sont déposés à la Bibliothèque nationale dès lors qu'ils sont mis en nombre à la disposition d'un public, à titre gratuit ou onéreux.

Les documents imprimés suivants ne sont pas soumis à l'obligation de dépôt :

1<sup>o</sup> Les travaux d'impression dits de ville, de commerce ou administratifs ;

2<sup>o</sup> Les documents électoraux mentionnés aux articles R. 26, R. 29 et R. 30 du code électoral ;

3<sup>o</sup> Les documents mentionnés au premier alinéa du présent article et importés à moins de cent exemplaires ;

4<sup>o</sup> Les partitions musicales et les chorégraphies importées à moins de trente exemplaires ;

5<sup>o</sup> Les documents imprimés, graphiques et photographiques dont le dépôt est prévu en accompagnement des documents déposés en application des chapitres II, III, IV et V du présent titre et des titres III et IV du présent décret.

Art. 8. - Le dépôt des documents mentionnés à l'article 7 est effectué par les personnes physiques ou morales visées au 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 4 de la loi du 20 juin 1992 susvisée ou par celles qui les confectionnent dans les conditions définies ci-après.

1. Le dépôt éditeur.

Le dépôt incombe à la personne qui édite ou à celle qui importe le document mis à la disposition d'un public.

Cette obligation s'applique aux personnes, physiques ou morales, qui éditent ou à celles qui importent les documents

imprimés, graphiques et photographiques énumérés à l'article 7 du présent décret, quelle que soit la nature du support permettant la mise à la disposition du public destinataire.

Le dépôt doit être effectué, au plus tard le jour de la mise en circulation du document, en quatre exemplaires à la Bibliothèque nationale pour ceux édités sur le territoire national sur support papier et en deux exemplaires pour ceux édités sur un autre support ou importés.

Les livres, périodiques, cartes et plans dont le tirage est inférieur à 300 exemplaires, les gravures, photographies et estampes dont le tirage est inférieur à 200 exemplaires et les partitions musicales et chorégraphies manuscrites ou reproduites ou éditées à moins de dix exemplaires, sont déposés en un exemplaire à la Bibliothèque nationale.

Pour ce qui concerne les réimpressions à l'identique après le dépôt initial, seule sera adressée à la Bibliothèque nationale, pour chaque année civile, une déclaration globale des chiffres des tirages successifs effectués après la première mise en vente.

## 2. Le dépôt imprimeur.

Le dépôt incombe à la personne physique ou morale qui imprime le document.

Ce dépôt est effectué en deux exemplaires, dès l'achèvement du tirage ou de la fabrication, à la Bibliothèque nationale pour les personnes physiques ayant leur domicile ou les personnes morales ayant leur siège social dans la région d'Ile-de-France et, en application de l'article 2 du présent décret, pour celles situées en dehors de cette région aux bibliothèques habilitées par arrêté du ministre chargé de la culture à recevoir ce dépôt.

Lorsque la confection d'un ouvrage nécessite la collaboration de plusieurs imprimeurs ou façonniers, le dépôt est effectué par celui d'entre eux qui effectue la livraison définitive à l'éditeur.

Art. 9. - Les exemplaires déposés doivent être d'une parfaite qualité et identiques aux exemplaires mis en circulation.

Les personnes qui éditent des périodiques sont admises à grouper les déclarations prévues à l'article 5 du présent décret en une déclaration globale annuelle en triple exemplaire qui accompagne le dernier numéro de chaque année. Toutefois, pour les périodiques nouvellement créés et ceux qui ont fait l'objet d'une modification de titre, la déclaration doit accompagner le premier envoi.

Le ministre chargé de la culture fixe par arrêté les mentions que doivent porter les documents mentionnés au présent chapitre.

## CHAPITRE II

### *Du dépôt des progiciels, bases de données et systèmes experts*

Art. 10. - Les bases de données sont déposées à la Bibliothèque nationale dès lors qu'elles sont mises à la disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, par diffusion en nombre d'un support matériel de quelque nature que ce soit.

Les bases de données ne sont pas soumises à l'obligation de dépôt lorsqu'elles sont importées à moins de cent exemplaires.

Le dépôt est effectué, en deux exemplaires, par la personne physique ou morale qui édite ou qui importe le support mentionné au premier alinéa ci-dessus. En l'absence d'éditeur, le dépôt est effectué par la personne qui produit la base de données.

Le dépôt est effectué au plus tard le jour qui suit la mise à disposition du public.

Il est réalisé par la remise ou l'expédition du support matériel permettant l'utilisation par le public. Le support est accompagné de la documentation afférente au produit. L'un et l'autre doivent être d'une parfaite qualité et identiques à l'exemplaire mis à la disposition du public.

Les ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche fixent par arrêté les mentions que doivent porter les documents prévus au présent chapitre.

Art. 11. - Les progiciels et les systèmes experts qui sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 10 ci-dessus sont soumis à l'obligation de dépôt dès lors qu'ils sont considérés comme représentatifs des catégories de progiciels et systèmes experts existants, sur proposition de la commission consultative prévue au 4<sup>e</sup> de l'article 3 de la loi du 20 juin 1992 susvisée.

Art. 12. - Les ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche arrêtent conjointement les décisions de sélection

des progiciels et systèmes experts sur proposition de la commission prévue par l'article 3 (4<sup>e</sup>) de la loi du 20 juin 1992 susvisée et après avis du conseil scientifique du dépôt légal. Ces arrêtés sont publiés au *Journal officiel*.

Cette commission peut, en outre, examiner toute question et faire toute proposition relative à l'organisation du dépôt légal des œuvres et documents mentionnés au présent chapitre.

Elle remet un rapport annuel aux ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche.

Art. 13. - La commission prévue à l'article précédent est composée des membres suivants :

1<sup>o</sup> Le président du conseil scientifique du dépôt légal, président ;

2<sup>o</sup> Deux représentants de la Bibliothèque nationale ;

3<sup>o</sup> Deux représentants du ministre chargé de la culture ;

4<sup>o</sup> Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;

5<sup>o</sup> Un représentant du ministre chargé de la recherche ;

6<sup>o</sup> Trois personnes choisies par le ministre chargé de la culture parmi celles qui sont proposées par les syndicats professionnels patronaux du secteur d'activité et les organismes de défense professionnelle visés à l'alinéa 2 de l'article L.331-1 du code de la propriété intellectuelle ;

7<sup>o</sup> Trois personnalités qualifiées choisies respectivement par les ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche.

Les membres de cette commission sont nommés pour trois ans par arrêté des ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche.

En cas de vacance d'un siège pour quelque raison que ce soit, un nouveau membre est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Art. 14. - Les logiciels et systèmes experts sont déposés selon les règles prévues aux deuxième, troisième, cinquième et sixième alinéas de l'article 10 du présent décret, dans un délai de huit jours à compter de la date de publication au *Journal officiel* de l'arrêté de sélection mentionné à l'article 12.

## CHAPITRE III

### *Du dépôt des phonogrammes*

Art. 15. - Les phonogrammes de toute nature, quels que soient leurs support matériel et procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, sont déposés à la Bibliothèque nationale dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public.

Art. 16. - Le dépôt des phonogrammes édités en France incombe à leur éditeur ou, en l'absence d'éditeur, à la personne physique ou morale qui les a produits ou à celle qui les commande. Le dépôt des phonogrammes importés incombe à leur distributeur. Les phonogrammes importés ne sont pas soumis à l'obligation de dépôt lorsqu'ils sont importés à moins de cinquante exemplaires.

Le dépôt est effectué en deux exemplaires à la Bibliothèque nationale au plus tard le jour de la mise à la disposition du public destinataire.

Les exemplaires déposés doivent être d'une parfaite qualité technique et identiques aux exemplaires mis à la disposition du public. Ils doivent notamment comporter les pochettes, emballages, reliures et notices qui les accompagnent.

Art. 17. - Les ministres chargés de la culture, de l'industrie et de la recherche fixent par arrêté conjoint les mentions que doivent porter les documents prévus au présent chapitre.

## CHAPITRE IV

### *Du dépôt des vidéogrammes*

Art. 18. - Les vidéogrammes, autres que ceux fixés sur un support photochimique, sont déposés à la Bibliothèque nationale dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public.

L'obligation prévue à l'alinéa précédent s'applique aux documents cinématographiques mentionnés aux articles 24 et 27 qui, outre leur fixation sur un support photochimique, sont mis à la disposition d'un public au moyen d'un autre support.

La même obligation s'applique aux documents audiovisuels mentionnés aux articles 31 et 32 qui, outre leur diffusion dans les conditions fixées à l'article 30 du présent décret, sont mis à la disposition d'un public au moyen d'un autre support.



Annexe 4 : Déclaration  
de dépôt légal

RÉGIE  
DU DÉPÔT LÉGAL



N° d'enregistrement 24  
INP. DL 02 02. 93 160

Cadre réservé à l'administration

L'adresse servira à l'envoi de l'accusé de réception : Écrire lisiblement et dans le cadre

Je soussigné..... ALBERT DUPONT  
Représentant légal de la Maison\* ..... L'INÉDITEUR  
Siège social (n° et rue)..... 13, rue du Dragon  
Code postal et ville..... 75006 PARIS

<sup>d'imprimeur</sup>  
agissant en qualité d'éditeur, déclare avoir adressé ce jour à  
la Régie du Dépôt légal de la Bibliothèque nationale\*\* } en 1... exemplaire(s),  
~~la Régie du Dépôt légal du Ministère de l'Intérieur\*\*~~

l'ouvrage désigné ci-dessous, accompagné de la présente déclaration en triple exemplaire.

ISBN : 2..... ISSN (éventuellement).....  
Auteur(s)\*\*\* (nom(s) et prénoms : en toutes lettres ; éventuellement pseudonyme  
accompagné si possible du nom véritable) :  
..... Julien GRACQ illustré par 5 gravures  
..... originales de M. ATTA

Titre (pour les traductions, titre original)..... "LES Eaux étroites"

Collection : Editions du Seuil, Paris

Caractère de l'édition : nouveauté/nouvelle édition/réimpression\*\*

Format : 4.0 x 30 cm Nombre de pages : ..... Poids (en gr.) : .....

Imprimé par : L'INÉDITEUR et Imprimerie P.I.V.F.

Domicile : 13, rue du Dragon 75006 PARIS

Broché ou relié par (dernier façonnier) : Atchier Bernard Durval

Domicile : 22, rue de Fen 75006 PARIS (emballage)

Prix de vente au public (TTC) : .....

Date de l'achèvement du tirage : 1989

Date de mise en vente ou en distribution : .....

Chiffre déclaré du tirage : 50 exemplaires + 35 Hors Commerce

A Paris le 19/1 1983

Signature :

\* Au cas où l'auteur est son propre éditeur, indiquer l'adresse de l'auteur à la place de celle du Siège social.

\*\* Rayer les mentions inutiles.

\*\*\* Y compris traducteurs, adaptateurs, auteurs d'anthologies ou de recueils et, d'une manière générale, tous les auteurs tels qu'ils sont définis dans la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

# Legal Deposit

## What is legal deposit?

Legal deposit is a statutory provision which obliges publishers to deposit copies of their publications in libraries in the country of publication. Under the *Copyright Act 1968* (Cwlth) and various State Acts, a copy of any work published in Australia must be deposited with the National Library of Australia and the appropriate State Library. In New South Wales, Queensland and South Australia, legislation also applies to other libraries and a copy must be deposited with these libraries. Legal deposit extends not only to commercial publishers but also to private individuals, clubs, churches, societies and organisations. Legal deposit of material is the sole responsibility of the publisher or author.

## What are the requirements of legal deposit?

The Acts requiring deposit have a number of common features.

### Definition of a work

A work can be a book, a periodical such as a newsletter or annual report, a newspaper, a piece of sheet music, map, plan, chart, table, program, catalogue, brochure or pamphlet. In some States it also includes material published in electronic format such as CD's and computer disks.

### Definition of publication

A work is deemed to have been published if reproductions of the work or edition have been made available (whether by sale or otherwise) to the public.

### Best copy

The copy of the material must be a copy of the whole material and must be the best copy of that material as published. For example, if both a hard cover bound edition and a paperback edition are published, one copy of the hard cover edition ~~must~~ be deposited.

## Second and subsequent editions

A copy of a second or later edition in which copyright subsists does not have to be deposited unless it contains additions or alterations to the text or the illustrations. If a second or later edition does contain such additions or alterations, then the best copy of that edition must also be deposited. If a book is reprinted with a change to the title, or any part of the content, or by a different publisher, it is considered a new edition.

### Claiming

When a legal deposit library finds that it has not received a published item on legal deposit it claims the publication from the publisher. This ensures that the collection of currently published Australiana is as complete as possible, and at the same time, reminds publishers of the requirements of legal deposit.

## What are the benefits of legal deposit?

The National Library and other deposit libraries assume an obligation to preserve all material lodged with them. Legal deposit ensures that the works of authors and publishers will survive for the use of future generations. The comprehensive collections of Australian publications formed in this way provide the means for research into all aspects of Australian life, history, culture, and artistic, commercial, technical and scientific endeavour.

Records for legal deposit publications are available through Kinetica, an online shared cataloguing system forming the basis of the National Bibliographic Database. This means that all publications are brought to the attention of potential users through author, title, subject and many sophisticated electronic search strategies. Kinetica is accessed in over 1250 libraries throughout Australia.

The National Library's catalogue is available on the Internet at: <http://www.nla.gov.au>. Search under **Our catalogue**.

In addition, selected records are included on databases available online. Social sciences and humanities literature, published through scholarly periodicals and conferences, is indexed in the Australian Public Affairs Information Service (APAIS). Health and medical literature published in periodicals and conferences is indexed in the Australian Medical Index (AMI) further help is given to publishers by the

National Library's Cataloguing-in-Publication program (commonly known as CiP). The address to contact us: Cataloguing-in-Publication, National Library of Australia, CANBERRA ACT 2600. Tel: 02 6262 1458  
Fax: 02 6273 4492  
Internet: <http://www.nla.gov.au/services/CiP.html>

## Particular requirements of each

### deposit library

Australia wide—National Library of Australia  
Legal Deposit Unit  
National Library of Australia  
CANBERRA, ACT 2600  
Tel: 02 6262 1312 Fax: 02 6273 4492  
Email: [legaldep@nla.gov.au](mailto:legaldep@nla.gov.au)  
Internet: <http://www.nla.gov.au/services/lddeposit.html>

Legal deposit with the National Library is required under the *Copyright Act 1968* s. 201. The Act requires all Australian publishers to deliver a copy of library material to the National Library within one month of publication. Library material means a book, periodical (e.g. newsletter, annual report), newspaper, pamphlet, sheet of letterpress, sheet music, map, plan, chart or table.

When sending legal deposit material to the National Library please ensure that there is a name and address attached so that the legal deposit receipt can be sent. No other forms are required.

### New South Wales

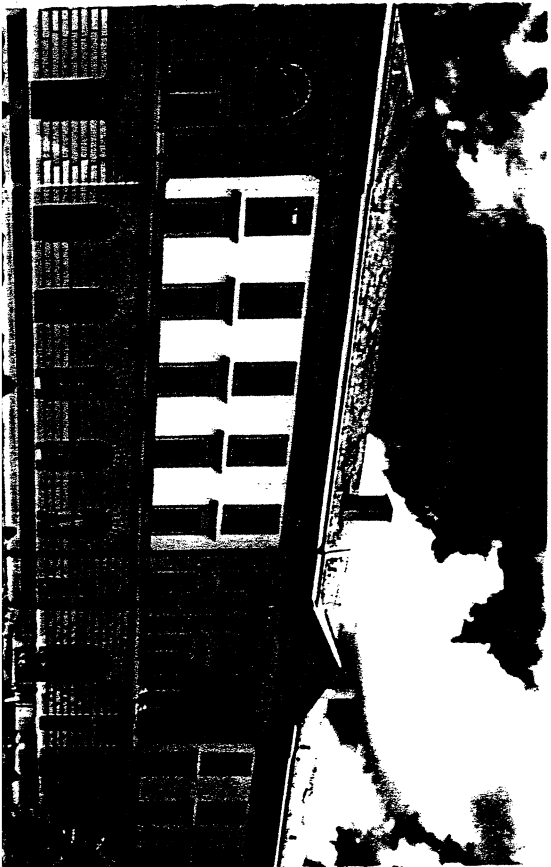
Legal Deposit  
Collection Organisation  
State Library of New South Wales  
Macquarie Street  
SYDNEY NSW 2000  
Tel: 02 9273 1489 Fax: 02 9273 1266  
Email: [orders@slnsw.gov.au](mailto:orders@slnsw.gov.au)

Legal Deposit Officer  
NSW Parliamentary Library  
Parliament House  
Macquarie Street  
SYDNEY NSW 2000  
Tel: 02 9230 2384 Fax: 02 9230 2640  
Email: [librecq@parliament.nsw.gov.au](mailto:librecq@parliament.nsw.gov.au)

## dépôt légal des Genève imprimés

Loi du 19 mai 1967

### utilité et objectifs



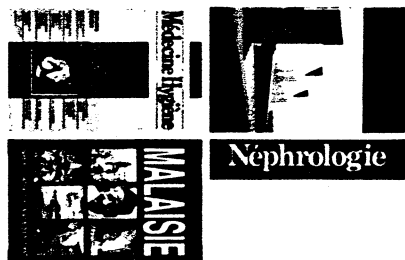
is par la  
e qui en

n entre  
r forme,  
e publi-  
on, à dif-

lement  
is sur la  
nois des  
ibreuses  
net. De  
Geneve  
graphie

mesures  
rofilma-  
rme des

a forme  
nt impri-  
à la dis-  
public,  
justifient  
umis au  
mptions  
on peut  
me par  
es faire-  
emploi,  
affiches  
ns pures



### Qui doit déposer ses publications ?

- Le dépôt légal ne concerne pas seulement les maisons d'édition et les imprimeurs, mais aussi toute personne, physique ou morale, qui, pour une raison ou une autre, publie un imprimé.

#### Notamment

- Les particuliers.
- Les sociétés, associations, fondations, institutions, sans buts lucratifs.
- Les sociétés commerciales, financières, immobilières.
- Les entreprises, les firmes.
- Les collectivités publiques, les communes.
- Les services des administrations publiques.
- etc.

Il n'est donc pas nécessaire d'exercer son activité dans le domaine de l'édition pour être soumis au dépôt légal.

### Quand faut-il déposer les publications ?

- En principe dès leur parution, mais au plus tard le 15 du mois suivant.  
Le responsable du dépôt légal peut accorder un délai sur demande écrite et justifiée.

### Comment faut-il procéder ?

Tout simplement en envoyant les publications l'adresse suivante :

Bibliothèque publique et universitaire  
Dépôt légal  
Promenade des Bastions  
1211 Genève 4

La BPU envoie en retour un accusé de réception qui atteste du dépôt. Il doit être conservé par le déposant pendant cinq ans.

## Quelle est son utilité ?

De nos jours, l'imprimé reste le moyen le plus courant et le plus sûr de faire circuler l'information.

Chaque jour, nous produisons davantage de documents imprimés. Il en existe de toutes formes : livres, journaux, bulletins, revues, partitions musicales, dépliants, brochures, cartes et plans géographiques, tracts, affiches, programmes, etc. Il n'y a pas de domaine qui ne soit concerné.

Par leur nombre et leur diversité, ils composent un témoignage exceptionnel et irremplaçable sur notre activité sociale, culturelle, politique, scientifique, artistique, éducative, sportive, économique...

Ils forment l'archive la plus complète et la plus exacte de notre société et de notre temps.

Les imprimés ne constituent pas seulement une part essentielle de notre patrimoine commun, ils sont les fondements même de notre mémoire collective. Il est donc primordial d'assurer leur préservation et leur conservation pour les générations futures.

**C'est le rôle du dépôt légal genevois depuis plus de 450 ans.**

## Loi instituant le dépôt légal du 19 mai 1967

Le dépôt légal de la loi prévoit que l'éditeur, auteur ou responsable du contenu d'un ouvrage imprimé, quel qu'il soit, est tenu de déposer un exemplaire de son ouvrage...

### Article 1

Les imprimés de toute nature destinés au public (livres, journaux, revues, bulletins, cartes et plans géographiques, tracts, affiches, programmes, etc.) sont soumis à l'obligation de dépôt légal, qui s'exécute par l'éditeur, l'auteur ou le responsable du contenu de l'ouvrage, par l'intermédiaire du dépôt légal institué par la présente loi.

### Article 3

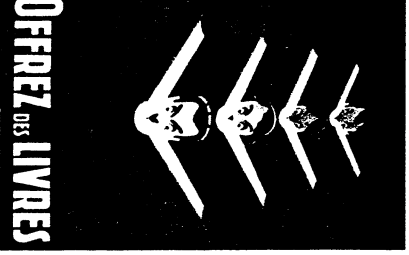
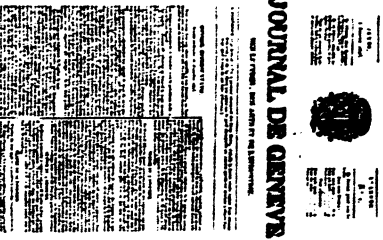
L'éditeur établit dans le canton de Genève, ou dans le territoire genevois, comme l'un des lieux d'édition, un dépôt en dépôt, un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) de Genève qui est son propre éditeur, ou s'en charge à la même obligation.

A défaut d'éditeur, l'obligation incombe à l'imprimeur établi dans le canton de Genève pour tout ouvrage sortant de ses presses (...)

### Article 4

En ce qui concerne les ouvrages de luxe ou très coûteux, de plus de 250 exemplaires, l'éditeur a seulement l'obligation d'en déposer un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire, sur demande de celle-ci, et de lui en remettre un exemplaire au prix coûtant.

La taxe des ouvrages de luxe est fixée actuellement à 200 fr. par exemplaire au public, respectivement 50 fr. par exemplaire.



**DE L'ESPRIT DES LOIX**

De la même que les autres ouvrages, elle est destinée à être conservée dans les bibliothèques publiques et universitaires.

**TOUR PREMIER.**

**A GENÈVE, CHEZ BARBIER & FILLI.**

## Les buts du dépôt légal aujourd'hui

**Accessibilité :** l'intégralité des documents reçus par la BPU peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande.

**Exhaustivité :** il n'est fait aucune discrimination entre les documents concernés, quelle qu'en soit leur forme, leur fonction ou leur contenu, qu'il s'agisse de publications «sérieuses», «populaires», «marginales», à diffusion restreinte, etc.

**Information :** toutes les publications qui parviennent à la BPU par le dépôt légal sont cataloguées sur la base de données du Réseau romand et tessinois des bibliothèques (RERO) consultable dans de nombreuses bibliothèques de Suisse, ainsi que sur Internet. De plus, les documents dont le contenu concerne Genève et les Genevois sont recensés dans la *Bibliographie genevoise*, publiée chaque année.

**Préservation :** les documents font l'objet de mesures appropriées de stockage, de reliure ou de microfilmage, afin d'assurer la conservation à très long terme des collections constituées par le dépôt légal.

## Quels imprimés faut-il déposer à la BPU ?

Il n'existe pas de définition précise quant à la forme et au contenu, mais on peut considérer que tout imprimé destiné à l'information, à l'éducation ou à la diffusion d'un groupe déterminé ou du grand public, porte en lui des caractéristiques propres qui justifient sa conservation.

Tous les imprimés ne sont cependant pas soumis au dépôt légal, il existe un certain nombre d'exemptions (art. 2). Elles concernent des imprimés que l'on peut qualifier de fonctionnels et éphémères, comme par exemple le papier à lettre, les cartes de visite, les faire-part, formulaires, factures, tarifs, modes d'emploi, publicités, titres de valeurs ou de propriété, affiches non illustrées, etc. Mais aussi, les réimpressions pures et simples d'ouvrages déjà déposés.



accueil BNQ	catalogue multimédi			collection		prix littéraires
----------------	------------------------	--	--	------------	--	------------------

## Dépôt légal

- [Le dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec](#)
- [Avantages pour les éditeurs](#)
- [Procédure de dépôt légal](#)
- [Publications soumises au dépôt légal](#)
- [Formulaires de dépôt légal](#)
- [Coordonnées du service](#)
- [Dépôt légal des publications électroniques : document de réflexion](#)

### Le dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

La Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec impose aux éditeurs le dépôt, gratuit et généralement en deux exemplaires, de tout document publié au Québec. On appelle cette obligation le dépôt légal.

Le dépôt légal permet à la Bibliothèque nationale du Québec de rassembler, de conserver et de diffuser l'ensemble du patrimoine documentaire québécois publié. Elle devient ainsi la mémoire exhaustive du Québec, puisque tout ce qui s'y publie doit lui être confié. Les deux exemplaires déposés sont utilisés à des fins différentes : le premier exemplaire est entreposé dans des conditions idéales de conservation; le second exemplaire est mis à la disposition du public, pour consultation.

Le premier règlement sur le dépôt des documents publiés est entré en vigueur le 1er janvier 1968. Il s'appliquait alors aux livres, brochures, livres d'artistes, journaux, revues et partitions musicales édités au Québec. Suivirent les cartes géographiques en 1980.

Le règlement actuellement en vigueur (Décret 359-92, 18 mars 1992), englobe tous les documents cités ci-haut auxquels se sont ajoutés les affiches, les cartes postales, les estampes, les reproductions d'œuvres d'art, les enregistrements sonores, les microformes, les documents électroniques et les logiciels.

L'acquisition de documents du patrimoine documentaire québécois par dépôt légal est complétée par l'acquisition de documents par achat et par dons.

### Avantages pour les éditeurs

Chaque document déposé fait l'objet d'une description bibliographique qui est versée dans la base de données de la Bibliothèque, [Iris](#), accessible à tous gratuitement via le réseau Internet. Cette description est également intégrée dans la *Bibliographie du Québec*, un mensuel édité par la Bibliothèque nationale qui répertorie tous les documents déposés et qui est diffusé largement auprès des bibliothèques, centres de documentation et librairies.

La Bibliothèque publie également plusieurs autres bibliographies, inventaires et catalogues dans lesquels apparaissent les documents déposés. Ceux-ci sont également mis en valeur par des expositions.

## Procédure de dépôt légal

- L'éditeur doit faire parvenir à la Bibliothèque nationale du Québec le nombre requis d'exemplaires gratuits de ce qu'il publie dans un délai maximum de sept jours suivant la date de parution. Un formulaire de déclaration de dépôt légal dûment rempli doit accompagner les documents déposés. Le nombre requis d'exemplaires à déposer est fonction du prix de vente des documents à l'unité :
  - De 0,00 \$ à 249,99 \$ : deux exemplaires
  - De 250,00 \$ à 5 000 \$ : un exemplaire
  - Plus de 5 000 \$ : le dépôt du document est facultatif, mais on doit remplir un formulaire de déclaration de dépôt légal.

Lorsque le prix au détail d'un document varie selon différents tirages, l'éditeur dépose un exemplaire du tirage du document dont le prix est le plus élevé et un exemplaire de l'un des autres tirages.

Pour les périodiques, la valeur du document est le prix au détail de chaque numéro. Dans le cas des microfilms et les microfiches, la valeur correspond au prix au détail d'une unité vendue séparément.

- Un éditeur doit inscrire sur le document qu'il dépose auprès de la Bibliothèque la mention : Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, ainsi que l'année de publication. Par exemple :

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1998

- La Bibliothèque nationale peut se procurer le ou les exemplaires requis, aux frais de l'éditeur lorsque ce dernier fait défaut d'en effectuer le dépôt. L'éditeur qui ne se soumet pas au dépôt légal peut aussi, selon la loi, être passible de poursuites légales.

## Publications soumises au dépôt légal

Les documents publiés au Québec, dont la description répond à celle présentée ci-dessous, sont soumis au dépôt légal.

### Affiche

Représentation graphique généralement imprimée sur papier, qui peut inclure image et texte. Destinée à promouvoir un objet ou un événement, elle se caractérise par la brièveté de son exposition et la très grande variété de ses figurations souvent riches d'un contenu artistique. Seule l'affiche dont les dimensions se situent entre 40 cm x 50 cm ou 2 000 cm<sup>2</sup> et 100 cm x 158 cm ou 15 800 cm<sup>2</sup>, est soumise au dépôt légal.

### Brochure

Publication non périodique imprimée comptant au moins 5 pages, mais pas plus de 48 pages (pages de couverture non comprises).

Le dépôt légal : pour conserver les publicati...

## Bibliothèque nationale du Canada

<a href="#">PAGE D'ACCUEIL</a>	<a href="#">RECHERCHE</a>	<a href="#">INDEX DU SITE</a>	<a href="#">REMARQUES</a>	<a href="#">ENGLISH</a>
<a href="#">Dépôt légal</a>	<a href="#">POUR ÉDITEURS</a>	<a href="#">PANORAMA</a>	<a href="#">ESPACE VIDE</a>	
<a href="#">Identification fédérale pour la Bibliothèque nationale du Canada</a>				

[Dépôt légal](#)

## Le dépôt légal : pour conserver les publications du patrimoine canadien

Le dépôt légal sert à rassembler à la Bibliothèque une vaste collection nationale qui témoigne du patrimoine et du développement de l'édition canadienne. Les éditeurs canadiens sont tenus d'envoyer à la Bibliothèque nationale du Canada deux exemplaires de tous les livres, brochures, publications en série, microformes, livres sonores, enregistrements vidéo, documents électroniques publiés sur support, tels que les disques compacts ROM, les disques compacts interactifs, les disquettes d'ordinateur, etc., et un exemplaire des enregistrements sonores musicaux et des troupes multimédias qu'ils publient.

En participant au programme de dépôt légal, vous êtes assuré de la conservation de vos publications pour les générations futures dans la principale collection de documents canadiens au monde.

Une courte description de vos publications déposées est ajoutée à la base de données de la Bibliothèque nationale. Cette mention permet au public de découvrir vos publications et souligne votre contribution à titre d'éditeur canadien.

### Historique

Le dépôt légal est reconnu, depuis plus de 450 ans, comme un moyen efficace d'acquérir et de conserver les oeuvres imprimées d'un pays. Il trouve son origine dans *l'Ordonnance de Montpellier*, promulguée en 1537 par le roi François Ier dans le but d'acquérir et de conserver les documents publiés en France. Aujourd'hui, le principe sous-jacent au dépôt légal est admis et appliqué de par le monde : il représente l'une des principales méthodes pour constituer une collection complète des oeuvres publiées dans un pays. Au Canada, le dépôt légal est en vigueur depuis la création de la Bibliothèque nationale en 1953.

### Autorité pour le dépôt légal

La Bibliothèque nationale administre le dépôt légal, en sa qualité d'organisme chargé de conserver les publications qui font partie du patrimoine du Canada et de les rendre

accessibles aux générations actuelles et futures.

En vertu de la Loi sur la Bibliothèque nationale et du Règlement sur l'envoi de documents à la Bibliothèque nationale (1995), les éditeurs canadiens sont tenus de faire parvenir des exemplaires de leurs publications à la Bibliothèque nationale dans la semaine suivant la mise en circulation.

## **Documents assujettis au dépôt légal**

Le dépôt légal s'applique à tous les types de documents, peu importe le support employé. À l'origine, la loi visait principalement les livres. Les périodiques ont été ajoutés à la liste des documents visés en 1965, les enregistrements sonores en 1969, les trousseaux multi-média en 1978, les microformes en 1988, les cédéroms et enregistrements vidéo en 1993, et les publications électroniques sur tout support matériel en 1995.

## **Éditeurs visés par le dépôt légal**

Le dépôt légal vise les personnes, les associations, les ministères et organismes gouvernementaux, les éditeurs de périodiques et de publications commerciales, et les producteurs d'enregistrements audio et vidéo, d'ouvrages multimédia, de microformes et de documents électroniques publiés sur un support matériel.

## **Modifications au dépôt légal**

Certaines modifications au règlement relatif au dépôt légal sont entrées en vigueur le 25 avril 1995. Le dépôt légal est maintenant fondé sur le nombre d'exemplaires produits plutôt que sur le prix de détail du document, comme c'était le cas auparavant.

- Les ouvrages tirés à 101 exemplaires ou plus doivent être soumis en deux exemplaires.
- Les ouvrages tirés à plus de trois et à moins de 101 exemplaires doivent être soumis en un seul exemplaire.
- Le dépôt légal ne s'applique pas aux ouvrages tirés à trois exemplaires ou moins.
- Un exemplaire seulement des enregistrements sonores de musique et des trousseaux multi-média doit être déposé.

## **Avantages du dépôt légal pour les éditeurs canadiens**

Le dépôt légal est gage d'accessibilité. Grâce à lui, tous les ouvrages des éditeurs canadiens sont versés aux collections de la Bibliothèque nationale afin qu'ils puissent être consultés par tous les Canadiens, aujourd'hui et dans les années à venir.

Les documents provenant du dépôt légal font l'objet d'une vaste publicité grâce à de nombreux autres programmes de la Bibliothèque nationale :

- Avant de publier un ouvrage, les éditeurs peuvent obtenir auprès de la Bibliothèque nationale un Numéro international normalisé du livre (ISBN), ou un Numéro international normalisé de la musique (ISMN) qu'ils pourront imprimer dans leur publication. De la même manière, les éditeurs de



publications en série peuvent obtenir un Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) avant de faire paraître la première livraison ou ils peuvent attendre d'obtenir ce numéro une fois que la Bibliothèque nationale aura reçu cette publication. Ces systèmes de numérotation facilitent l'identification des publications aux fins d'inventaire, les commandes d'exemplaires aux points de vente et le repérage rapide dans les bases de données rapide dans les bases de données.

- Les documents peuvent aussi être répertoriés avant même d'être publiés, grâce au programme de Catalogage avant publication (CIP). Ce programme permet de diffuser une description provisoire des documents auprès des bibliothèques et librairies, au moyen de publications spécialisées, de la base de données de la Bibliothèque nationale et d'autres outils d'information, y compris des listes sur le Web.
- Les documents sont catalogués et répertoriés dans Canadiana, la bibliographie nationale diffusée partout au Canada et à l'étranger.
- Les ouvrages sont lus en public et dédiés par les auteurs dans le cadre d'activités faisant partie des programmes publics de la Bibliothèque nationale.

## Respect du règlement relatif au dépôt légal

La loi exige que tous les éditeurs canadiens soumettent gratuitement à la Bibliothèque nationale des exemplaires de tous les types de documents requis par le règlement relatif au dépôt légal.

Les éditeurs et producteurs sont priés :

- De déterminer le nombre d'exemplaires qu'ils doivent soumettre.
- De remplir un formulaire approprié et de le joindre à chaque ouvrage envoyé. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de remplir ce formulaire, les renseignements de valeur qu'il contient, tels que le nombre d'exemplaires d'un tirage, les données de base concernant les auteurs et les conditions de disponibilité, sont versés dans la base de données de la Bibliothèque. Des formulaires et des étiquettes sont disponibles sur demande.
- De soumettre le tout à la Bibliothèque nationale dans la semaine suivant la parution de l'ouvrage.
- D'inscrire la Bibliothèque nationale sur leurs listes d'organismes et de particuliers qui recevront des exemplaires de publications futures.

## Après le dépôt

- La Bibliothèque nationale émet un «Reçu pour dépôt légal» pour chaque document qui lui est envoyé en vertu du dépôt légal. Dans le cas d'une publication en série, un accusé de réception de la première livraison et aussi après la réception de la première livraison d'un changement de titre.
- Elle prépare une description des ouvrages et la diffuse au moyen de la

bibliographie nationale et de sa base de données.

- Elle désacidifie les documents imprimés qui requièrent ce traitement, en cas de besoin. (Le recours à ce procédé est limité puisque les éditeurs canadiens utilisent généralement du papier fin à base alcaline.)
- Elle place un exemplaire de chaque document, peu importe le support, dans sa Collection Conservation. Cette collection est conservée dans des conditions rigoureusement contrôlées et l'accès en est limité afin qu'elle soit accessible aux générations futures. Lorsque le cas s'applique, l'autre exemplaire est placé dans la collection de consultation pour fins d'utilisation.
- Toute utilisation des documents est sujette aux lois en matière de droit d'auteur.

## Pour de plus amples renseignements:

Le personnel du Dépôt légal se fera un plaisir de vous fournir de plus amples renseignements ou de répondre à vos questions. Veuillez communiquer avec le :

*Dépôt légal*  
*Bibliothèque nationale du Canada*  
*395, rue Wellington*  
*Ottawa, Ontario*  
*K1A 0N4*  
*Téléphone : (819) 997-9565*  
*Numéro sans frais au Canada: 1-877-896-9481*  
*Télécopieur : (819) 953-8508*  
*Courriel: [depot.legal@nlc-bnc.ca](mailto:depot.legal@nlc-bnc.ca)*

## Déduction d'impôt

Quoique la valeur marchande des publications déposées à la Bibliothèque nationale en vertu de la Loi sur la Bibliothèque nationale ne peut pas être utilisée comme déduction d'impôt, un éditeur, dans le cadre de sa maison d'affaire, peut déduire les coûts du travail et des matériaux encourus pour produire les exemplaires déposés, lorsque ces coûts sont engagés en vue de produire des revenus. Pour plus de renseignements sur le montant maximum qui peut être déduit et sur les exemptions, veuillez communiquer avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada à <http://www.ccra-adrc.gc.ca/menu-f.html>.

## Droit d'auteur

De nombreux éditeurs demandent des renseignements concernant le lien qui existe entre le droit d'auteur et le dépôt légal. Au Canada, le droit d'auteur fait l'objet d'une loi et d'un programme distincts. Déposer un ouvrage à la Bibliothèque nationale ne constitue pas une garantie du droit d'auteur. Pour de plus amples renseignements sur le droit d'auteur au Canada, veuillez communiquer avec :

*L'Office de la propriété intellectuelle du Canada*  
*Industrie Canada*  
*Place du Portage I*  
*50, rue Victoria, 2e étage*